



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



HIVE

eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

ÉTUDE SUR LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA GESTION DE **L'ORPAILLAGE ILLÉGAL** DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE

JANVIER 2023





Sponsor :

Equal Access International

Le projet de résilience pour la paix est une initiative sur cinq ans (2021-2026) financée par l'USAID qui vise à renforcer la résilience des communautés contre l'extrémisme violent dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire. Le projet est mis en œuvre par Equal Access International (EAI), en collaboration avec International Rescue Committee (IRC), Indigo-Côte d'Ivoire, et la Chaire UNESCO de bioéthique de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké.

Cette étude est rendue possible par le soutien généreux du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu de cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

ÉTUDE SUR LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA GESTION DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE

Hélène Helbig de Balzac

Janvier 2023

Photo de couverture: HIVE

Mise en page/ conception: Marco Giannini / Dataspoiler

Toutes les photos : crédit Equal Acces International sous CC BY-NC-SA 4.0

ISBN 978-1-964458-17-5

TABLE DES MATIÈRES

Résumé Sommaire	6
1. Contexte	11
2. Méthodologie	12
3. Contexte de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or en Côte d'Ivoire.....	13
3.1. Aperçu du secteur de l'or EMAPE en Côte d'Ivoire.....	13
3.2. Politique de gestion de l'État et cadre légal de l'orpaillage en Côte d'Ivoire	14
4. Organisation locale des sites clandestins d'or et pratiques de corruption.....	16
4.1. Gestion locale des sites d'orpaillage clandestins	16
4.2. Distribution des revenus.....	19
5. Risques clés dans l'orpaillage clandestin.....	21
5.1. Le risque lié à la égalité	21
5.2. Priorisation de l'exploitation industrielle, au détriment des acteurs de l'or EMAPE.....	22
5.3. Les risques environnementaux, sanitaires et sociaux	24
6. Relations entre l'orpaillage et les flux financiers illicites	27
7. Liens entre l'orpaillage et l'extrémisme violent	30
7.1. Contexte sur la menace de l'extrémisme violent en Côte d'Ivoire.....	30
7.2. Aucune preuve empirique de la présence active de groupes extrémistes violents sur les sites d'orpaillage visités.	30
7.3. Facteurs de risque liés à l'implication des groupes extrémistes violents dans le secteur de l'or EMAPE en Côte d'Ivoire.....	31
7.3.1 Les sites aurifères comme ressources pour les groupes extrémistes violents.....	32
7.3.1.1 Contrôle direct et/ou indirect des sites aurifères	32
7.3.1.2 Les sites aurifères comme cible d'attaques	32
7.3.1.3 Sécurisation des sites aurifères par les groupes extrémistes violents	32
7.3.1.4 Les sites aurifères et les Engins Explosifs Improvisés (EEIs).....	33
7.3.1.5 Kidnapping.....	33
7.3.2 Les sites aurifères comme lieu de recrutement pour les groupes extrémistes violents.....	33
7.3.2.1 Vulnérabilité socio-économique des orpailleurs.....	33
7.3.2.2 Frustration à l'égard de la répression menée par l'État.....	34
7.3.3 Le commerce transnational de l'or comme source de revenu pour les groupes extrémistes violents	34
7.3.3.1 Évasion fiscale.....	34
7.3.3.2 Blanchiment d'argent	35
7.3.3.3 Argent de protection.....	36
8. Conclusions et recommandations pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement en or responsables	37
9. Bibliographie	39
10 Annexes	42

ABREVIATIONS

AQIM	Al-Qaeda in the Islamic Maghreb
BRICM	Brigade de Répression des Infractions au Code Minier
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMA	Coordination des mouvements de l'Azawad
CNS	Conseil National de Sécurité
CTL	Comités Techniques Locaux
EAI	Equal Access International
EAU	Émirats Arabes Unis
EEI	Engins Explosifs Improvisés
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FFI	Flux Financier Illicite
GPMACI	Groupement des Petites Mines et Acheteurs de Côte d'Ivoire
GSIM	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés (Agence des Nations Unies)
ICG	International Crisis Group
ISS	Institut d'Études de Sécurité
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
LBMA	London Bullion Market Association
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OM	Opérateur Minier
PE	Permis d'exploitation
PNRO	Programme National de Rationalisation de l'Orpillage
PR	Permis de Recherche
PRADD	Property Rights and Artisanal Diamond Development
RDC	République Démocratique du Congo
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SODEMI	Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire
USAID	United States Agency for International Development

Résumé Sommaire



Cette étude fournit des informations aux décideurs politiques qui cherchent à comprendre et à atténuer les risques liés aux droits de l'homme et à la sécurité dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM) en Côte d'Ivoire. Les principales conclusions et recommandations précèdent le rapport principal, fourni par le projet Resilience for Peace, financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), qui vise à renforcer la résilience des communautés contre l'extrémisme violent dans le nord de la Côte d'Ivoire.

INFORMATION ET RÉSULTATS CLÉS

Les mines d'or à petite échelle produisent autant que les mines d'or à grande échelle

- La production annuelle ivoirienne de l'EMAPE illégale de l'or est estimée **entre 30 et 40 tonnes**, ce qui représente la perte d'environ **1,6 milliard de dollars** de revenus non taxés.* Si elle était officiellement déclarée, cette somme équivaldrait

à près de **9 %** de la valeur totale des exportations nationales de biens et de services pour l'année 2021. La production actuelle d'or illégale issue de l'EMAPE correspond presque à celle de l'exploitation minière industrielle, soit **41,8 tonnes** en 2021.

- Les 11 sites d'EMAPE à forte production du nord de la Côte d'Ivoire visités au cours de cette étude produisent environ **10 tonnes par an**, soit près de **30%** de la production annuelle de l'EMAPE du pays.

De grandes quantités d'or non déclarées sont acheminées vers les pays voisins, puis vers Dubaï

- Au moment de cette étude, un gramme d'or illégal au point d'extraction rapporte entre **15 000 CFA** (24,5 \$) et **22 000 CFA** (36 \$), pour une teneur fixe de 22 carats.

- La plupart de l'or artisanal ivoirien n'est pas déclaré et n'est donc pas taxé, avant d'être acheminé par les trafiquants vers Dubaï via le Mali, le Burkina Faso, le Togo ou le Ghana, où des réseaux criminels peuvent être impliqués.

- La chaîne d'approvisionnement de l'EMAPE implique de multiples acteurs et points de collecte de fonds entre la production et l'exportation. Les marges de profit sont faibles et les économies d'échelle sont essentielles, ce qui conduit à la création de centres de regroupement de l'or à Bouaflé, Bouaké, Korhogo ou Doropo, où les exploitants miniers et les négociants rencontrent des acheteurs qui vendent l'or dans les pays voisins ou à Abidjan.

Tous les acteurs locaux bénéficient de l'EMAPE

- L'exploitation minière illégale implique des paiements à de multiples parties prenantes de la communauté, y compris les autorités traditionnelles et les chefs des groupes de femmes et de jeunes.

- Un nombre croissant d'exploitants miniers sont ivoiriens, ce qui constitue un changement par rapport à la domination étrangère par le passé. Les propriétaires fonciers sont principalement ivoiriens. D'autres opérateurs miniers sont originaires du Burkina Faso ou du Mali.

Les agents de sécurité qui gardent les sites artisanaux sont armés et comprennent parfois des Dozos, des groupes de chasseurs traditionnels souvent impliqués dans la défense locale.

* À titre de comparaison : Au Mali, l'ITIE a estimé la production de l'EMAPE de 300 sites à environ 4 tonnes en 2017. La production d'or des mines à grande échelle du Mali était de plus de 49 tonnes en 2017. Au Burkina Faso, la production de l'EMAPE a été estimée à 20 tonnes en 2019 ; l'or des mines à grande échelle a été estimé à 60 tonnes, soit près de 82 % des exportations totales du pays.

Aucun lien direct n'a été établi entre l'extrémisme violent et l'exploitation aurifère artisanale à forte production, mais il existe des facteurs de risque

- Cette étude n'a pas observé de lien direct entre les sites d'EMAPE à forte production du nord de la Côte d'Ivoire et les activités des organisations extrémistes violentes, par exemple le recrutement, l'exploitation de l'or ou de l'extorsion en échange de protection.

- Le risque que les organisations extrémistes violentes s'impliquent dans l'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire est évident. Certaines communautés et individus pratiquant l'exploitation artisanale de l'or perçoivent la réponse punitive de l'État à l'EMAPE comme les empêchant d'accéder à leur meilleure ou unique source locale de revenus importants. Bien

que ce ne soit pas encore le cas en général, ces communautés pourraient se tourner vers des acteurs armés pour protéger leurs activités minières de la répression de l'État. La distribution locale des revenus illégaux de l'EMAPE pourrait agir comme un tampon renforçant la résistance à l'infiltration des organisations extrémistes violentes dans les sites artisanaux ivoiriens.

L'environnement légal actuel limite fortement la pratique légale de l'exploitation aurifère artisanale à petite échelle, ce qui alimente la frustration des populations locales à l'égard des autorités locales

- La législation minière actuelle interdit toute exploitation concomitante de mines industrielles et artisanales sur une même parcelle de terrain.

- Les taux d'imposition nationaux élevés et les systèmes de préfinance opaques compliquent l'enregistrement auprès du de l'État et poussent les mineurs artisanaux en dehors de l'économie officielle.

- Les mineurs de l'EMAPE considèrent que la fermeture forcée des sites artisanaux illégaux vise injustement les jeunes désavantagés qui s'efforcent de tirer un revenu minimal de ressources locales inexploitées.

- L'interdiction par le gouvernement de l'exploitation minière illégale et non déclarée des petites mines artisanales d'orpaillage frustrer les communautés minières et les exploitants, et résulte dans la nécessité d'une plus grande sécurité et de discrétion autour des sites à forte production.

- Dans le cas où les mineurs des petites exploitations artisanales d'or ont le droit de travailler, ils se plaignent d'un système de « pots-de-vin » où les autorités locales imposent des frais et des taxes illégaux.

Risques particuliers liés aux femmes, aux enfants et à l'environnement :

- La prostitution et la consommation de drogue sont des pratiques courantes autour des sites d'EMAPE. En l'absence d'alternatives pour la garde des enfants, les mères les amènent quand elles vont travailler sur les sites, et certains commencent à travailler à leur tour.

- L'extraction artisanale de l'or dans les sites visités comprend l'utilisation du mercure et du cyanure, ce qui présentent des risques graves pour la santé humaine et l'environnement, principalement en raison de la contamination de l'eau et du sol, qui nuit ensuite

au bétail, à la pêche et à l'agriculture.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS POUR LE GOUVERNEMENT ET LES BAILLEURS DE FONDS

La principale recommandation de l'étude est que le gouvernement de Côte d'Ivoire **légalise l'EMAPE**. Cela permettrait de placer les mineurs et les négociants sous l'autorité de la loi et dans le cadre d'économies nationales et régionales légitimes basées sur l'impôt. Cela refléterait des efforts plus larges et holistiques pour prévenir la propagation de l'extrémisme violent dans le nord de la Côte d'Ivoire en renforçant la gestion communautaire des ressources naturelles, en améliorant les processus de gouvernance locale, en augmentant les recettes fiscales nationales et en améliorant les relations entre le gouvernement national (y compris les forces de sécurité et de défense) et les communautés locales. Cela peut être mise en oeuvre à travers les actions suivantes :

Transition des communautés minières vers des opérations minières sécurisées et légales

- Augmenter le soutien aux ministères décentralisés concernés afin d'améliorer les connaissances des communautés minières locales sur les principaux risques liés à l'EMAPE et sur les manières de se protéger, y compris en ce qui concerne la santé et la sécurité, l'utilisation du mercure, les droits de l'homme et les lois minières en vigueur.
- Aider le gouvernement à rendre le soutien aux communautés plus efficace en évaluant les forces, les faiblesses et l'impact du projet gouvernemental *chantiers-école* (apprentissage par la pratique sur le terrain), un programme de formation dirigé par l'État sur les processus de prospection minière, la gestion environnementale et la législation minière. Élaborer des recommandations et soutenir leur mise en oeuvre par le biais des organismes ministériels compétents.

Initier les réformes du cadre juridique de l'EMAPE

- Cultiver l'intérêt politique et travailler à la légalisation effective du secteur de l'EMAPE.
- Simplifier et accélérer les processus administratifs pour opérer légalement dans le domaine minier en organisant des approches de type *guichet unique* pour l'obtention de licences minières.
- Élaborer des dispositions juridiques pour la coexistence de l'exploitation minière à grande échelle et de l'exploitation minière artisanale.
- Délimiter des zones pour l'EMAPE plus viables.

Améliorer la transparence des chaînes d'approvisionnement de l'EMAPE

- Promouvoir la conformité avec le document de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé *Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* en améliorant la transparence des chaînes d'approvisionnement en amont.
- Renforcer la capacité des acteurs locaux dans leurs efforts pour entreprendre une gestion proactive des risques en matière de droits de l'homme, de corruption, de conflits et de légalité dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- Améliorer la gestion des risques par les institutions financières des acteurs potentiels de la chaîne d'approvisionnement de l'EMAPE qui sont actuellement considérés comme des clients à haut risque.

Soutenir le développement d'une gestion participative des exploitations aurifères artisanales et de petite taille point d'extraction

- Développer des systèmes de gestion participative qui incluent les acteurs communautaires, les agents de l'État et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

- Mettre la priorité sur une plus grande responsabilisation des chefferies et des communautés, étant donné les lourdes implications financières pour les autorités traditionnelles.

- Cartographier, améliorer et rendre public un système transparent de redistribution des revenus au niveau local.

APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été commandée par le projet Resilience for Peace, financé par l'USAID et mis en œuvre par Equal Access International. Le rapport s'appuie sur des recherches de terrain comprenant des entretiens semi-structurés, des examens de documents et des observations directes menées de mars à mai 2022 à Abidjan, Bouaké et dans 11 sites miniers illégaux à forte production autour de Bouna, Kong, Korhogo, Boundiali et Bouaflé. Plus de 60 entretiens ont été menés avec de multiples parties prenantes impliquées dans le secteur de l'EMAPE, y compris les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (mineurs, acheteurs locaux, coopératives et exportateurs), les associations commerciales, les autorités locales, les représentants de la société civile et des organisations internationales, et les experts en gestion des ressources naturelles ivoiriennes. L'étude s'est exclusivement concentrée sur les grands sites d'EMAPE à forte production aurifère, les conclusions ne sont donc pas représentatives des sites d'EMAPE d'orpaillage plus petits.

1 Contexte



Mine d'or artisanale à petite échelle abandonnée dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, avril 2022.

Ce rapport, délivré par HIVE, présente les résultats d'une recherche sur les risques et les opportunités liés à la gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE)¹ illégal de l'or dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire. Cette étude a été commanditée par Equal Access International (EAI) dans le cadre de son projet Resilience for Peace (R4P) financé par the *United State Agency for International Development* (USAID).

Ce rapport fournit une analyse des systèmes locaux et transnationaux de gestion et de financement de l'orpaillage clandestin dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire. Plus spécifiquement, cette étude analyse :

- La gestion des sites miniers illégaux en termes de leur contrôle par la chefferie, la répartition et l'utilisation des revenus, la maîtrise de la main d'œuvre, la sécurité des sites et l'implication des autorités administratives.
- Les principaux risques liés aux chaînes d'approvisionnement illégales dans les régions du nord du pays.
- Le financement de l'extraction et du commerce de l'or EMAPE, les flux financiers illicites qui peuvent en découler, et l'implication de groupes criminels et/ou des groupes extrémistes violents dans le secteur.
- La vulnérabilité des communautés minières face à l'influence des groupes extrémistes violents.
- Les opportunités de mise en place de chaînes d'approvisionnement en or EMAPE responsable.

¹ L'OCDE définit l'EMAPE comme:

- Des opérations minières formelles ou informelles avec des formes principalement simplifiées d'exploration, d'extraction, de traitement et de transport.
- Une activité principalement à faible intensité de capital et qui utilise une technologie à forte intensité de main-d'œuvre.
- Le terme « EMAPE » peut désigner les orpailleurs travaillant à titre individuel ou au sein de groupes familiaux ou de partenariats, ou en tant que membres de coopératives ou d'autres types d'associations légales ou d'entreprises regroupant des centaines, voire des milliers de mineurs. Il est courant que des groupes de quatre à dix personnes, parfois constitués de membres d'une même famille, mettent les tâches en commun sur un point unique d'extraction (par exemple, percement d'une galerie). Au niveau organisationnel, il est courant de voir des groupes de 30 à 300 mineurs qui exploitent ensemble un gisement (par exemple travaillant dans différentes galeries), et mettent parfois en commun des installations de traitement.

2 Méthodologie

Ce rapport est basé à la fois sur une revue approfondie de la littérature disponible, une étude qualitative de terrain comprenant des entretiens semi-directifs, et une observation directe.

La mission de terrain a eu lieu en Côte d'Ivoire en mars 2022 et mai 2022, plus précisément dans les centres d'agrégation d'or d'Abidjan et Bouaké ainsi que dans les zones de Bouna, Kong, Korhogo, Boundiali et Bouaflé, où des visites de sites miniers clandestins ont été effectuées. Au total, 11 sites sélectionnés pour leur forte production ont été visités. Les conclusions de cette étude ne sont donc pas représentatives des plus petits sites d'orpaillage.

Plus de 60 entretiens ont été réalisés avec des acteurs-clé impliqués dans le secteur de l'or EMAPE. Il s'agit notamment d'acteurs de la chaîne d'approvisionnement (exportateurs, opérateurs miniers, collecteurs), de représentants d'associations professionnelles, des autorités locales², de la société civile et d'organisations internationales, et d'experts dans le domaine des ressources naturelles en Côte d'Ivoire. Un entretien avec le Ministère des mines et de la géologie a eu lieu à Abidjan.

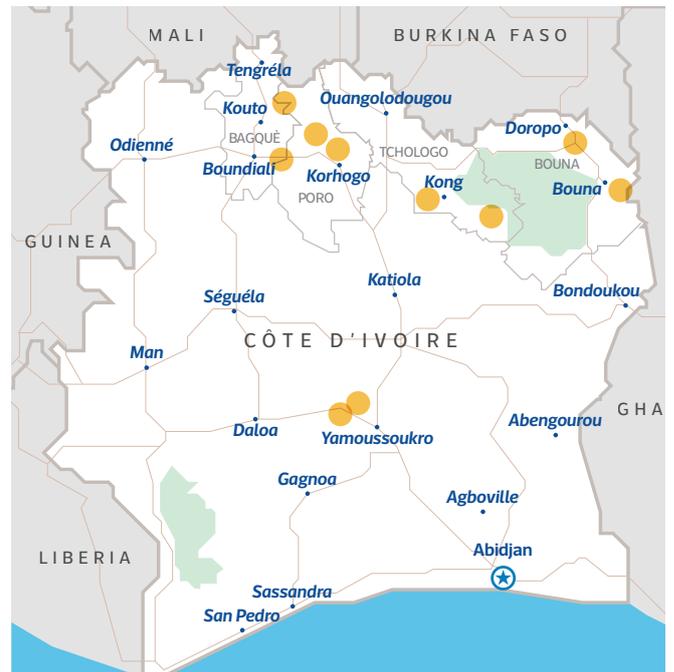
En mars 2023, après la rédaction du rapport, un atelier de restitution et de validation a eu lieu à la Commission nationale des frontières de la Côte d'Ivoire avec des représentants de divers structures gouvernementales, y compris des ministères et le Conseil national de sécurité.

Le processus de sélection du site a donné la priorité aux sites à haute production, situés dans des zones frontalières avec le Burkina Faso et le Mali. La concentration géographique sur les sites frontaliers était délibérée, et justifiée par la probabilité d'éventuels liens, directs ou indirects, entre l'orpaillage et les groupes extrémistes violents, étant donné la proximité avec les pays où ces groupes sont impliqués dans le secteur de l'or EMAPE. La sélection dépendait aussi des négociations sur le terrain avec les gestionnaires des sites. Les chercheurs se sont en effet vu refuser l'accès à plusieurs reprises, parfois à la dernière minute.

Carte 1 : carte des sites d'orpaillage clandestins visités (@datastake.io)

Etant donné l'informalité qui règne dans le secteur de l'orpaillage en Côte d'Ivoire et l'absence de données fiables sur les données de production et de commerce de l'or EMAPE, dans le cadre de cette étude nous avons estimé la production annuelle en triangulant les données en provenance de plusieurs sources bien informées (acteurs du secteur privé, acteur de la société civile, etc.). Ces données ont également été corrélées avec des observations directs sur les sites d'orpaillage visités.

Les données collectées ont été enregistrées dans la plateforme de gestion d'information *Datastake*³, qui permet de standardiser l'information et de rendre compte du degré de conformité des chaînes d'approvisionnement avec les exigences internationales d'approvisionnement responsable des minerais (notamment le Guide de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque⁴). Les données sont organisées par site minier et par acteurs impliqués les chaînes d'approvisionnement en or EMAPE⁵.



² Les autorités locales rencontrées incluent notamment les Préfectures de Bouna et Korhogo, la Sous-Préfecture de Doropo, la Direction Régionale de l'Agriculture à Bouna, les Mairies de Bouna, Kong, Korhogo, Boundiali et Bouaflé, et les Conseils régionaux de Bouna, Korhogo et Boundiali.

³ Datastake : <https://datastake.io/>.

⁴ OCDE b (2016), *OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas*, Third Edition, OECD Publishing, 2016.

⁵ Voir Annexe 1 pour le résumé de l'évaluation d'un acteur de la chaîne d'approvisionnement

3 Contexte de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or en Côte d'Ivoire

3.1 Aperçu du secteur de l'or EMAPE en Côte d'Ivoire

Comme dans beaucoup de pays où l'or EMAPE est extrait, le secteur en Côte d'Ivoire est dominé par l'informalité. Une étude récente estime qu'environ 446 tonnes d'or EMAPE africain font l'objet d'un trafic annuel vers Dubaï (Émirats Arabes Unis); ce qui représente plus de 20 milliards de dollars⁶. L'Afrique de l'Ouest contribue une part substantielle à ce flux d'or illicite. A Dubaï, cet or est vendu dans les souks ou auprès de raffineries locales. La mise en œuvre laxiste des réglementations d'importation et d'exportation à Dubaï permet aux contrebandiers de vendre de grandes quantités d'or sur le marché mondial⁷.

En Côte d'Ivoire, aucune donnée fiable sur la production et l'exportation de l'or EMAPE n'existe. Le Président du syndicat national du Groupement des Petites Mines et Acheteurs de Côte d'Ivoire (GPMACI) estime cependant que la production annuelle pourrait atteindre 30 à 40 tonnes d'or⁸. Plusieurs autres interlocuteurs ont confirmé cette estimation⁹. Pour la totalité des 11 sites miniers visités, il a été estimé que la production annuelle pouvait être d'environ 10 tonnes (soit 828 kg/mois). Ces 11 sites représentent donc environ 30% de l'ensemble de l'or EMAPE en Côte d'Ivoire.

La quasi-totalité de l'or EMAPE extrait en Côte d'Ivoire est non-déclaré, non-taxé et principalement acheminé vers

Dubaï via les pays voisins, notamment le Mali, le Burkina Faso¹⁰, le Togo ou le Ghana, profitant notamment de la porosité des frontières. Le Mali, l'un des plus gros producteurs d'or EMAPE en Afrique, est aussi connu pour être un centre de destination et d'agrégation de l'or EMAPE en provenance des pays environnants, dont notamment la Côte d'Ivoire¹¹. Cet or illégal représente une perte considérable de recettes fiscales potentielles pour le trésor ivoirien.

La production industrielle d'or en Côte d'Ivoire a presque doublé depuis 2018, où le Ministère des Mines rapportait une production de 24,4 tonnes¹², contre environ 41,8 tonnes en 2021. L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) explique cette augmentation par l'accroissement de la capacité de production du complexe minier Ity-Daapleu, le renforcement des mesures de contrôle des exploitations minières, ainsi que la répression de l'orpaillage clandestin¹³.

Les grandes sociétés minières industrielles actives dans l'or sont, principalement, Perseus Mining Côte d'Ivoire¹⁴, la société des Mines de Tongon (opérée par Barrick Gold¹⁵) et la société des Mines d'Ity, Daapleu et Floleu¹⁶ (exploitées par Endeavour Mining¹⁷). Cette production est exportée légalement vers des raffineries listées sur la « Good Delivery List » du *London Bullion Market Association* (LBMA), et basées notamment en Suisse et en Afrique Sud¹⁸.

⁶ Lewis D., McNeill R. et Shabalala Z. (2019), *Gold worth billions smuggled out of Africa*, Reuters, 24 avril, 2019.

⁷ Martin A. et Taylor B. (2014), *Tout ce qui brille n'est pas or : Dubaï, le Congo et le commerce illicite des minéraux de conflit*, Partenariat Afrique Canada, mai 2014.

⁸ Interview avec le Président de GPMACI, Abidjan, mai 2022.

⁹ Interview avec un représentant d'ONG internationale, Abidjan, mai 2022 ; interview avec le représentant d'une société d'exportation d'or, Abidjan, mai 2022.

¹⁰ Une grande partie de l'or EMAPE extrait et commercialisé au Burkina Faso passe en contrebande au Togo, où il est vendu à des trafiquants à grande échelle basés à Lomé. Dès lors, les commerçants burkinabés peuvent acheter avec l'argent de la vente de l'or, des produits à revendre au Burkina.

¹¹ Martin A. et Helbig de Balzac H. (2017), *The West African El Dorado : Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso*, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, Canada, janvier 2017.

¹² Site officiel du Ministère des Mines et de la Géologie de la Côte d'Ivoire.

¹³ Extractive Industries Transparency Initiative, EITI (2021), *Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives – ITIE Côte d'Ivoire - Rapport ITIE 2019* (Version projet), décembre 2021.

¹⁴ Perseus Mining Côte d'Ivoire détient le PE-39, situé au nord de la Côte d'Ivoire, à la frontière avec le Mali.

¹⁵ La société des Mines de Tongon détient le PE-34, situé au nord de la Côte d'Ivoire.

¹⁶ La société des Mines d'Ity détient le PE-26, la société des Mines de Daapleu détient le PE-49 et la société des Mines de Floleu détient le PE-53. Ces permis sont situés à l'ouest de la Côte d'Ivoire.

¹⁷ Endeavour Mining. Disponible au lien suivant: <https://www.endeavourmining.com/our-business/ity-mine>.

¹⁸ Liste de livraison d'or de LBMA. Référence : <https://www.lbma.org.uk/good-delivery/about-good-delivery>.

Comme dans d'autres pays d'Afrique ces dernières années, le nombre de personnes directement impliquées dans l'exploitation de l'or EMAPE en Côte d'Ivoire a fortement augmenté. En mars 2014, le Premier Ministre ivoirien, estimait que l'orpaillage concernait 24 sur les 31 régions du pays et était exercé illégalement par plus de 500 000 personnes¹⁹.

Cela peut être en partie expliqué par les difficultés croissantes, en particulier pour les jeunes, de gagner un revenu viable via l'agriculture ou d'autres activités rurales, notamment dans le secteur de la noix de cajou, dont le prix a chuté depuis la campagne de 2021 du Gouvernement ivoirien. Le prix obligatoire d'achat aux producteurs est fixé à 305 Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) par kilo (\$0,49/kg) ce qui représente une perte de 33% par rapport au prix de 2020 (400 FCFA par kilo, soit \$0,64/kg)²⁰.

De plus, le secteur de l'or EMAPE est devenu de plus en plus attractif ces dernières années. Depuis les années 2000, le marché mondial de l'or a connu une forte hausse des prix ; alors qu'avant les années 2000, le prix d'un gramme d'or tournait autour de \$30, en mai 2022, il atteint \$61²¹. L'or, considéré comme une valeur refuge, a tendance à prendre encore plus de valeur lors des crises, ce qui est notamment le cas aujourd'hui avec la guerre en Ukraine. L'accessibilité en Afrique d'équipements bon marché, tels que les concasseurs et les broyeurs, a également diminué le coût de la mécanisation de l'extraction. Alors que l'extraction et le commerce de l'or sont principalement basés sur un système de préfinancement (voir section 6), l'augmentation des activités criminelles dans la région (notamment le trafic d'armes et de narcotiques) a donné la place à de plus en plus de financements informels et illicites. Le boom de l'orpaillage ces dernières années en Côte d'Ivoire s'explique enfin par l'afflux d'une main d'œuvre, expérimentée, en provenance des pays voisins, attirée par les conditions de travail moins pénibles en Côte d'Ivoire. « La Côte d'Ivoire, c'est un petit paradis pour les creuseurs burkinabés.²² »



Répression de la BRICM dans la région du Hambol, à Katiola, en septembre 2020 @ministère des mines et de la géologie de Côte d'Ivoire.

3.2 Politique de gestion de l'État et cadre légal de l'orpaillage en Côte d'Ivoire

Le cadre légal de l'orpaillage en Côte d'Ivoire est défini dans le « code minier » de 2014, articles 64 à 75²³. Selon le code minier (article 65), l'exploitation minière artisanale de l'or, communément dénommée orpaillage, est autorisée moyennant une autorisation d'exploitation minière artisanale. Celle-ci est accordée par Arrêté du Ministère chargé des Mines, sous réserve des droits antérieurs, et après consultation des autorités administratives compétentes et des communes urbaines ou communautés rurales concernées. Ces autorisations d'exploitation minière artisanale sont réservées aux personnes physiques ivoiriennes ou coopératives à participation ivoirienne majoritaire²⁴.

Cependant, le flou laissé par certains articles relatifs à l'orpaillage (notamment l'article 70²⁵), ainsi que certains conflits entre le code et des pratiques coutumières ancrées au sein des populations rurales, incitent les orpailleurs à opérer de manière clandestine. Les résultats d'une étude récente, menée en 2021

¹⁹ Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (2014), *Rationalisation de l'orpaillage en Côte d'Ivoire : le Premier Ministre annonce la fermeté de l'État face à la prolifération d'une activité dangereuse*, 5 mars 2014.

²⁰ Commodafrica (2022), *La campagne cajou 2022 s'ouvre le 4 février en Côte d'Ivoire avec un prix laissé à FCFA 305*, Comodo Africa Agro-Agri Afrique de l'Ouest, 27 janvier 2022. A noter : si cette baisse de prix affecte fort les petits producteurs de noix de cajou, les gros exploitants ayant fortement augmenté leur volume de production (de 14% entre 2020 et 2021) s'y retrouvent bien.

²¹ World Gold Council. Référence pour le prix mondial de l'or. Référence : <https://www.gold.org/goldhub/data/gold-prices>.

²² Expression d'un creuseur burkinabé autour d'un site d'orpaillage, près de Doropo.

²³ République de Côte d'Ivoire (2014), Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier, article 68.

²⁴ République de Côte d'Ivoire (2014), Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier, article 65.

²⁵ Konan, K. H. (2021), *Le code minier ivoirien à l'épreuve de l'orpaillage clandestin : le cas de Fodio, Pougbe et Zievasso au nord de la Côte d'Ivoire*, Kafoudal, Revue des sciences sociales de l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, juin 2021, p.25.



Répression de la BRICM dans la région de Marahoue, en février 2021 @ ministère des mines et de la géologie de Côte d'Ivoire

par HK. Konan et DM. Amalaman, démontrent que les cadres juridiques mis en place par l'État ivoirien ne coïncident pas avec les intérêts des populations qui exploitent cette ressource selon les droits fonciers coutumiers²⁶. Par exemple, selon les pratiques coutumières, la terre où l'activité d'orpaillage est exercée appartient à un propriétaire ou à une communauté. Ces formes de gestion de l'orpaillage, qui sont vues par les populations locales comme la norme, sont remises en question par le code minier, qui sous-entend que la terre appartient à l'État et qui requiert la demande d'une autorisation d'exploitation auprès des autorités administratives. Par ailleurs, ce code est largement conçu en faveur de l'exploitation industrielle ou semi-industrielle. Malgré l'existence d'un dispositif légal pour régir le secteur, les éléments décrits ci-dessus contribuent, en partie, à l'essor de l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire.

Face au développement intensif de l'orpaillage clandestin, le Gouvernement ivoirien a adopté en 2013 un programme triennal (2014-2016) de rationalisation de l'orpaillage (PNRO)²⁷. Ce programme met en place une politique de répression de l'orpaillage clandestin, considéré comme un fléau (entre au-

tres à cause de son impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales), et une politique de formalisation du secteur.

En 2014, le Gouvernement décide de fermer 158 sites illicites. Un dispositif de veille par la gendarmerie et la fermeture systématique de tous nouveaux sites d'orpaillage clandestins sont également mis en place²⁸. Suite à l'impact mitigé de ces actions, le Ministère des Mines et de la Géologie crée la BRICM fin 2018. « Le gouvernement a engagé une guerre sans merci contre l'orpaillage clandestin, véritable plaie qui gangrène le secteur minier ivoirien »²⁹. Depuis 2019, la brigade sillonne le nord et le centre de la Côte d'Ivoire. En collaboration avec les agents des Eaux et Forêts, elle repère les sites illégaux, les détruit (bouche les trous, incendie les installations), saisit le matériel et arrête les acteurs impliqués.

En 2019, 222 sites clandestins ont été détruits et évacués. Un communiqué du Ministère d'avril 2019, évoque « plus d'un milliard de matériel saisi »³⁰. De 2018 à 2019, le gouvernement aurait mis fin aux activités de 23 400 orpailleurs clandestins. Fin 2020, le bilan officiel du Ministère rapportait 219 sites d'orpaillage clandestin démantelés et 52 personnes interpellées et déférées dans les juridictions compétentes³¹. En juin 2021, le Conseil National de Sécurité (CNS) a décidé de renforcer la brigade par la création d'un Groupement spécial de répression de l'orpaillage illégal, avec 560 éléments, dont 460 gendarmes et 100 agents des Eaux et Forêts³². Fin 2021, le CNS mentionnait que durant l'année 2021, 114 sites d'orpaillage illégal avaient été évacués, 96 personnes interpellées dans 12 régions, 9 000 abris de fortune détruits, et d'importantes quantités de matériels saisis.

Malgré cette politique radicale, la plupart des sites fermés ont été *re colonisés* faute d'alternatives légales, et souvent avec la complicité des forces de sécurité³³. Certains chercheurs sont sceptiques et notent que le PNRO (en particulier la Brigade de répression) a été élaboré pour gérer

²⁶ Konan, K. H. (2021), *Le code minier ivoirien à l'épreuve de l'orpaillage clandestin : le cas de Fodio, Pougbe et Zievasso au nord de la Côte d'Ivoire*, Kafoudal, Revue des sciences sociales de l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, juin 2021.

²⁷ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire (2013), *Programme de rationalisation de l'orpaillage*, octobre 2013.

²⁸ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire (2013), *Programme de rationalisation de l'orpaillage*, octobre 2013.

²⁹ Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (2021), *Chantiers-écoles : une réponse concrète et durable au développement de la petite mine*, 19 décembre 2021.

³⁰ Ministère des Mines et de la Géologie- Communiqué du 9 avril 2019. Référence : <http://mines.gouv.ci/?p=723>.

³¹ Ministère des Mines et de la Géologie (2020) : *Communication en Conseil des Ministres : Bilan au 31 décembre 2020 du secteur minier (hors produits pétroliers et gaziers)*, 31 décembre 2020. Au plan judiciaire, sept procès s'étaient déjà tenus avec, à la clé 102 100 000 FCFA (\$165 54) d'amendes au profit de la Côte d'Ivoire plus 735 283 000 FCFA (\$1 193 695) de dommages et intérêts au profit de l'État ainsi que 30 personnes condamnées à des peines d'emprisonnement ferme.

³² Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (2021), *Chantiers-écoles : une réponse concrète et durable au développement de la petite mine*, 19 décembre 2021.

³³ Van Bockstael, S. (2019), *Land grabbing "from below"? Illicit artisanal gold mining and access to land in post-conflict Côte d'Ivoire*, Land Use Policy, 81, 904–914, février 2019.

le problème de l'image du secteur, au lieu de mettre en place une véritable réforme qui permettrait aux acteurs de l'orpaillage clandestin de se reconvertir vers une activité légale³⁴. Des reventes illégales de matériel saisi auraient également lieu, et certains opérateurs rapportent que la brigade serait corrompue. Un opérateur minier souligne : « souvent, quand ils saisissent l'or ou le matériel, les agents de la brigade les revendent à d'autres opérateurs pour se faire de l'argent »³⁵. La répression telle qu'elle est menée favorise la corruption locale, ce qui pousse en retour les opérateurs miniers à trouver des accords avec les chefs coutumiers et les administrations locales, afin que ces derniers puissent les prévenir, voire les protéger, lors de la venue de la brigade. « La brigade ne peut pas prospérer car les autorités informent les clandestins de leur venue moyennant un pot de vin »³⁶.

Dans le cadre de la formalisation du secteur, le gouvernement a commencé en 2014 à cartographier les sites d'orpaillage ; 258 sites ont été identifiés, dont 158 dans les régions du nord et du centre, et 100 dans les régions de l'est³⁷. La même année, le Gouvernement crée un cadre institutionnel au projet de rationalisation de l'orpaillage, qui vise notamment à renforcer les capacités des acteurs et à organiser la filière de commercialisation³⁸.

Des Comités Techniques Locaux (CTL) sont également mis en place dans différents départements des régions du nord, du centre et de l'est du pays³⁹ pour gérer la coordination du projet de rationalisation au niveau local. Ils sont présidés par le préfet et comprennent la plupart des responsables administratifs locaux. Les élus et les représentants des communautés villageoises en sont membres de droit.

En 2018, pour mieux encadrer et professionnaliser le secteur, le gouvernement lance le projet *chantier école* ; un programme de formation (notamment sur les techniques de prospection, la gestion environnementale et la législation minière) et d'encadrement par la Société de Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI). Ainsi, le gouvernement vise à détourner les orpailleurs de l'orpaillage illégal et créer des emplois pour les jeunes⁴⁰. En décembre 2021, le gouvernement comptait une douzaine de chantiers-écoles ouverts dans différentes régions du pays et 330 artisans miniers en formation. L'objectif annoncé étant de former 1 000 personnes par an⁴¹. Il n'existe, cependant, aujourd'hui, aucune statistique fiable permettant de faire le bilan des chantiers école en termes de réinsertion des populations concernées.

Dans un contexte où la politique répressive semble prioritaire, la politique de formalisation peine à montrer ces effets.

³⁴ Sauerwein, T. (2020), *Gold mining and development in Côte d'Ivoire : Trajectories, opportunities and oversights*, Land Use Policy, 91, 104323, février 2020.

³⁵ Interview avec un opérateur minier, Bouaké, mai 2022.

³⁶ Interview avec un représentant de coopérative, Bouaké, mai 2022.

³⁷ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire (2013), Programme de rationalisation de l'orpaillage, octobre 2013.

³⁸ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire (2014), Arrêté n° 139/PMICAB du 31 mars 2014 portant création du cadre institutionnel du projet de rationalisation de l'orpaillage et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

³⁹ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire (2014), Arrêté n° 139/PMICAB du 31 mars 2014 portant création du cadre institutionnel du projet de rationalisation de l'orpaillage et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

⁴⁰ Site officiel du Ministère des Mines et de la Géologie de la Côte d'Ivoire. Référence : <http://mines.gouv.ci/?cat=15>.

⁴¹ Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (2021), *Chantiers-écoles : une réponse concrète et durable au développement de la petite mine*, 19 décembre 2021.

4 Organisation locale des sites clandestins d'or et pratiques de corruption

4.1 Gestion locale des sites d'orpaillage clandestins

Gestion par les autorités coutumières

Comme dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest (dont le Mali et le Burkina-Faso), l'autorité coutumière joue un rôle clé dans la gestion de l'orpaillage en Côte d'Ivoire⁴². L'orpaillage repose essentiellement sur un ensemble de prescriptions coutumières, acceptées par tous les acteurs impliqués dans le secteur. C'est souvent le chef du village qui accorde aux opérateurs miniers (OM) le droit d'exploiter un site en échange d'une cote part de la production.

Ce contexte, où le chef coutumier est au cœur du processus, rend encore plus difficile le contrôle de l'orpaillage par les forces de l'ordre et de sécurité. Comme le rapporte un commerçant de Bouna : « C'est compliqué de s'opposer au chef du village »⁴³.

Les grands OM, qui font de l'exploitation illégale, s'octroient de facto tous les droits sur les sites qu'ils exploitent. Lorsque l'OM ou ses hommes de main soupçonnent qu'il y a de l'or sur un site, ils engagent des négociations avec le propriétaire du champ afin d'obtenir son accord pour une prospection, puis pour une exploitation. Après accord du propriétaire du champ, l'OM envoie des détecteurs de métaux, souvent appuyés par des spécialistes qui ont recours à des procédés traditionnels, pour déterminer s'il y a suffisamment d'or à exploiter. Si le site est exploitable, l'OM ou son émissaire, accompagné du propriétaire du champ, se rendent chez le chef du village pour avoir son accord.

Pour pouvoir opérer dans un site d'orpaillage, l'OM doit ainsi payer un droit coutumier à la chefferie et un montant forfaitaire au propriétaire du terrain sur lequel le site se trouve. Les conditions d'acquisition varient selon les villages. Dans certains villages, les propriétaires de la terre demandent un montant forfaitaire et cèdent ensuite le site à l'OM. C'est le cas, par exemple, dans la zone de Kong. Dans d'autres zones le propriétaire du champ exige une prime sur le prix du

gramme lors de la première vente, en plus des conditions d'octroi du site à l'OM. Cette prime varie entre 500 FCFA (\$0,79) et 1 000 FCFA (\$1,59) par gramme. Un représentant de coopérative rapporte avoir dû payer entre 500 000 FCFA (\$793) et 1 million FCFA (\$1.585) au propriétaire de la terre pour pouvoir opérer sur un site et un montant similaire au chef coutumier⁴⁴.

En plus du paiement des droits d'octroi du site, des taxes informelles (généralement un montant fixe par gramme produit) sont également payées à différents acteurs communautaires ; notamment au chef coutumier, au Président des jeunes ou à la Présidente des femmes. Ces rémunérations informelles peuvent être très élevées si le site est productif. Dans un site visité près de Bouna, qui produit environ 90 kg d'or par mois, le chef coutumier reçoit mensuellement 90 millions de FCFA soit environ \$144 000.

Les orpailleurs clandestins sont communément appelés les *clandos*

Mise en place de l'équipe d'orpaillage

Une fois les droits coutumiers obtenus, l'OM met en place une équipe d'hommes de confiance pour gérer le site, souvent liée à son ethnie et/ou à sa nationalité. Les équipes se composent généralement comme suit :

- Chefs de puits (qui sont généralement des hommes de confiance de l'OM)
- Creuseurs (généralement recrutés par les chefs de puits et parfois par l'OM)



Puits/ Extraction



Zone de broyage



Zone de lavage

⁴² Konan K. et Amalaman D. (2021), *Le code minier ivoirien à l'épreuve de l'orpaillage clandestin : le cas de Fodio, Pounge et Zievasso au nord de la Côte d'Ivoire*, La revue des Sciences Sociales *Kafoual* N°7, juin 2021.

⁴³ Interview avec un collecteur, Bouna, mars 2022.

⁴⁴ Interview avec un représentant de coopérative, Bouaké, 5 mai 2022.

- Broyeurs et laveurs (généralement recrutés par l'OM)
- Gérants du comptoir (qui sont généralement des hommes de confiance de l'OM)

Tous les contrats conclus par les opérateurs miniers se font de façon orale, sans aucun document écrit.

La sécurisation des sites est du ressort des agents de sécurité nommés par l'OM. Ils sont armés, souvent de fusils de chasse traditionnels ou de calibre 12, de machettes, de couteaux et de gourdins. Ils collaborent parfois avec des Dozos, les chasseurs traditionnels de la région. Il a été rapporté qu'il existait souvent un amalgame entre ces agents de sécurité armés et les Dozos.

Pour assurer leur sécurité et celle des sites, les opérateurs installent plusieurs *rideaux de sécurité* (le plus souvent trois), entre les villages avoisinants et leurs sites miniers. L'accès aux sites est donc souvent difficile, même en compagnie de personnes de confiance et il est difficile de rencontrer les grands opérateurs miniers qui vivent souvent dans la clandestinité, avec une garde rapprochée.

Gestion par les autorités ivoiriennes

L'OM travaille aussi en étroite collaboration avec les autorités locales (dont les autorités préfectorales), qui le laissent souvent exploiter tranquillement, moyennant une rémunération. L'OM distribue également des pots de vin auprès des autorités afin d'être informé des interventions de la brigade de répression des infractions au code minier. La présence de la brigade finit par renforcer les actes de corruption.

Une économie locale boostée

Les orpailleurs se logent souvent dans de petits campements rudimentaires, faits de baraques en bois et situés sur le site minier. Certains habitent aussi parfois dans les villages environnants. Dans la majorité des cas, les orpailleurs accèdent au site en moto, même si certains préfèrent y aller à pied ou en vélo si la distance avec le lieu du logement le permet. Pour se nourrir au site, des vendeuses en provenance des villages voisins apportent aux orpailleurs de quoi boire et manger. La présence d'un site d'orpaillage a tendance à booster l'activité économique du ou des villages avoisinants (commerce de vivres, restauration, boutiques, etc.). Les prix de vente de pro-

Tableau 1 : résumé du rôle des acteurs impliqués dans les sites d'orpaillage clandestins visités

Type	Acteur	Rôles et caractéristiques
Acteur de la chaîne d'approvisionnement	Opérateur minier (OM)	<ul style="list-style-type: none"> - De facto détenteur de tous les droits sur les sites qu'il exploite. - Pour opérer, paie un droit coutumier à la chefferie et un montant au propriétaire du terrain sur lequel le site se trouve. - Paie les taxes informelles aux autorités locales, coutumières, chef de terre, représentants communautaires (président jeunes, etc.) - Paie les fournisseurs de services, dont le gérant du comptoir et les agents de sécurité. - Achète l'or extrait de son site auprès des chefs de puits/creuseurs, avec l'argent emprunté auprès des bailleurs, qu'il remboursera ensuite par la revente de l'or, selon un accord préétabli (système de préfinancement).
Acteur de la chaîne d'approvisionnement	Chefs de puit	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes de confiance de l'OM. - Veillent à ce que les creuseurs ne détournent pas de minerais. - Sont payés sur la production.
Acteur de la chaîne d'approvisionnement	Creuseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Extraient l'or des puits. - Travaillent en équipe de creuseurs. - Généralement recrutés par les chefs de puits ou l'OM. - Souvent de nationalité malienne ou burkinabè. - Sont payés sur la production par le chef de puits.
Fournisseurs de services	Broyeurs et laveurs	<ul style="list-style-type: none"> - Sont responsables du broyage et du lavage des sacs de minerais. - Travaillent aux stations de lavage et broyage. - Souvent recrutés par l'OM. - Sont payés en fonction du service – nombre de sacs de sable traités. - De nombreux broyeurs/laveurs sont des femmes.
Fournisseurs de services	Gérants des comptoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes de confiance de l'OM. - Sont payés par l'OM en tant que fournisseurs de service. - Gèrent les comptoirs au niveau des sites (lieu où se déroule la première vente de l'or entre les chefs de puits / creuseurs et l'OM, représenté par le gérant du comptoir). - L'or est pesé au niveau du comptoir.

Type	Acteur	Rôles et caractéristiques
Fournisseurs de services	Agents de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes de confiance de l'OM (surtout le chef de sécurité) et souvent de la même ethnie que l'OM. - Parfois cette équipe peut être mixte (étrangers et ivoiriens). - Sécurisent les sites, sont armés (fusils de chasse traditionnels ou calibres 12, machettes, couteaux et gourdins). - Travaillent parfois en collaboration avec des Dozos. - Amalgame fréquent entre agents de sécurité et Dozos. - Le chef de la sécurité peut recevoir jusqu'à 1 000 FCFA / gramme d'or extrait, qu'il partage avec son équipe.
Acteurs de la communauté locale	Chef coutumier	<ul style="list-style-type: none"> - Accorde aux opérateurs miniers le droit d'exploiter le site. - Reçoit un droit coutumier d'exploitation. - Reçoit une prime sur la production (dans certains cas). - Défend l'opérateur minier lorsqu'il y a une visite administrative ou de la brigade (pour défendre ses propres intérêts).
Acteurs de la communauté locale	Propriétaire de la terre / du champs	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit un montant forfaitaire de l'OM pour exploiter sa terre. - Reçoit une prime sur la production (dans certains cas).
Acteurs de la communauté locale	Président des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit, souvent, une prime sur la production.
Acteurs de la communauté locale	Présidente des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit, souvent, une prime sur la production.
Acteurs de la communauté locale	Mutuelle de développement locale	<ul style="list-style-type: none"> - Principalement composée de cadres du village. - Reçoit, souvent, une prime sur la production.
Agents de l'Etat	Gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> - Dans certains cas, arrivent sur les sites et soutirent de l'argent aux acteurs. - Dans certains cas, reçoivent une prime sur la production. - Dans certains cas, la récupération de leurs quotas est coordonnée d'avance avec les hommes de main de l'OM.
Agents de l'Etat	Autorités administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Les agents administratifs perçoivent de l'argent des opérateurs, en échange, ils interviennent en faveur de l'OM quand la brigade intervient (pots de vin, etc.)
Agents de répression	BRICM	<ul style="list-style-type: none"> - Brigade de répression des infractions au code minier. - Créée par le gouvernement ivoirien en octobre 2018. - Son rôle, en collaboration avec les agents des Eaux et Forêts, est d'identifier les sites illégaux, les détruire (combler les fosses), saisir le matériel et incarcérer les acteurs illégaux.
Agents de répression	Agents des Eaux et Forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser et surveiller leur zone de cantonnement en collaboration avec les officiers de la brigade.

duits de base aux orpailleurs sont également bien plus élevés que la normale. Un acteur communautaire rapporte qu'un sachet d'eau qui se vend normalement à 25 FCFA, se vend à 200 FCFA aux orpailleurs, et le bidon de 20 litres à 2 000 FCFA⁴⁵.

Groupes démographiques impliqués dans l'orpaillage clandestin

Les propriétaires fonciers des champs où se trouvent les sites à exploiter sont pour la plupart ivoiriens, tandis que les opéra-

teurs miniers à qui ils cèdent leurs champs sont souvent des étrangers (généralement des Burkinabés et des Maliens). Les nationalités des OM sur 6 des 11 sites d'orpaillage visités étaient malienne ou burkinabé⁴⁶. Les bailleurs (les hommes d'affaires qui les préfinancent) sont généralement de la même nationalité que l'OM. Le commerce de l'or est en effet basé sur un système de préfinancement, où la confiance est nécessaire, et où la nationalité est un point clé de cette confiance (voir section 6).

⁴⁵ Entretien avec un acteur communautaire de la zone de Kong, mars 2022.

⁴⁶ Sur les 11 sites d'orpaillage clandestin visités, 5 OM étaient ivoiriens, 2 maliens et 4 burkinabés

La majorité des creuseurs sont burkinabés ou maliens. Les creuseurs maliens et burkinabés sont attirés par l'orpaillage en Côte d'Ivoire car les conditions de travail y sont plus faciles, et l'or de meilleure qualité, que dans leur pays d'origine. Au Mali et au Burkina Faso, par exemple, des puits peuvent atteindre des profondeurs pouvant aller jusqu'à 100 mètres, alors qu'en Côte d'Ivoire, les puits sont généralement aux alentours de 15 mètres. Cela rend le travail d'extraction plus facile et plus rentable. Un orpailleur burkinabé opérant sur plusieurs sites près de Bouna rapporte que la texture du sol en Côte d'Ivoire est nettement moins hostile qu'au Burkina Faso, car chez eux il faut creuser 100 à 150 mètres pour trouver un filon⁴⁷. Un opérateur minier ivoirien souligne également qu'en Côte d'Ivoire, on peut trouver des filons d'or à partir de 5 à 6 mètres de profondeur⁴⁸. Cette observation avait déjà été faite en 2014⁴⁹.

Bien que les jeunes ivoiriens soient également attirés par l'argent rapide qui découle de l'orpaillage, ils se désintéressent de ce secteur par manque d'expertise, et par crainte des conditions de travail difficiles. On retrouve davantage de jeunes ivoiriens dans les postes de gérant de comptoir, d'agent de sécurité, de concasseur ou encore de laveur. Ils travaillent également souvent de manière indépendante, en essayant de trouver de l'or avec des détecteurs de métaux. S'ils trouvent de petites quantités, ils les vendent au niveau du comptoir sur le site. S'ils trouvent de grandes quantités d'or, ils vont préférer les vendre dans des centres de commerce urbains, où ils auront un prix plus intéressant.

Les femmes qui travaillent sur les sites d'orpaillage occupent principalement des rôles de broyeuses et laveuses, et sont tant ivoiriennes que burkinabés ou maliennes.

4.2 Distribution des revenus

L'orpaillage en Côte d'Ivoire implique un nombre très important de creuseurs, de petits commerçants et d'autres fournisseurs de services (concasseurs, laveurs, agents de

sécurité, etc.). Cette activité, certes informelle, représente un moyen de subsistance crucial pour ces acteurs et leur communauté.

La chaîne d'approvisionnement de l'or EMAPE entre le site minier et le point d'exportation implique souvent plusieurs points de transaction, au niveau desquels l'or est vendu auprès de commerçants locaux (communément appelés *col-lecteurs*) – qui bénéficient donc aussi d'un revenu issu de l'orpaillage. Cet or est de plus en plus agrégé à mesure qu'on se rapproche des lieux d'exportation, qui peuvent se trouver en Côte d'Ivoire ou dans les pays voisins, comme à Bamako (Mali) ou Lomé (Togo).

Dans le contexte de l'or EMAPE, les creuseurs ont tendance à recevoir 60 à 80 %⁵⁰ du prix mondial de l'or raffiné⁵¹. Ce pourcentage varie en fonction de différents facteurs, tels que l'accessibilité du site minier, la sécurité le long de la voie de transport, ou encore la distance avec le centre d'agrégation. Plus un site minier est difficile d'accès, peu sécurisé ou isolé, plus le pourcentage octroyé aux creuseurs baissera car les coûts de sécurisation ou de transport seront plus élevés.

Distribution des revenus de l'or extraits des grands sites d'orpaillage clandestins :

Tout d'abord, le chef de puits et l'équipe de creuseurs vendent leur or au comptoir, sur le site minier. Le prix de vente actuel pour un gramme d'or varie entre 15.000 FCFA (\$24,5) et 22.000 FCFA (\$36)⁵² pour une teneur estimée et fixée à 22 carats⁵³. Au niveau du comptoir, le gérant pèse l'or à l'aide d'une balance électronique, mais aucune vérification de la teneur n'est effectuée à ce niveau. Avec l'argent de la vente, le chef de puits paie d'abord les coûts liés à l'extraction (mercure, laveurs, broyeurs et concasseurs) avant de partager le reste avec l'équipe de creuseurs. Généralement, la partie restante est partagée en deux, 50% pour le chef de puits et 50% pour l'équipe de creuseurs. Dans les cas où l'OM détient lui-même les concasseurs, c'est ce dernier qui va prendre en charge ce type de dépenses.

⁴⁷ Interview avec un orpailleur dans la zone de Bouna, mars 2022

⁴⁸ Interview avec un opérateur minier, Bouaké, mai 2022.

⁴⁹ Martin A. et Helbig de Balzac H. (2017), *The West African El Dorado : Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso*, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, Canada, janvier 2017.

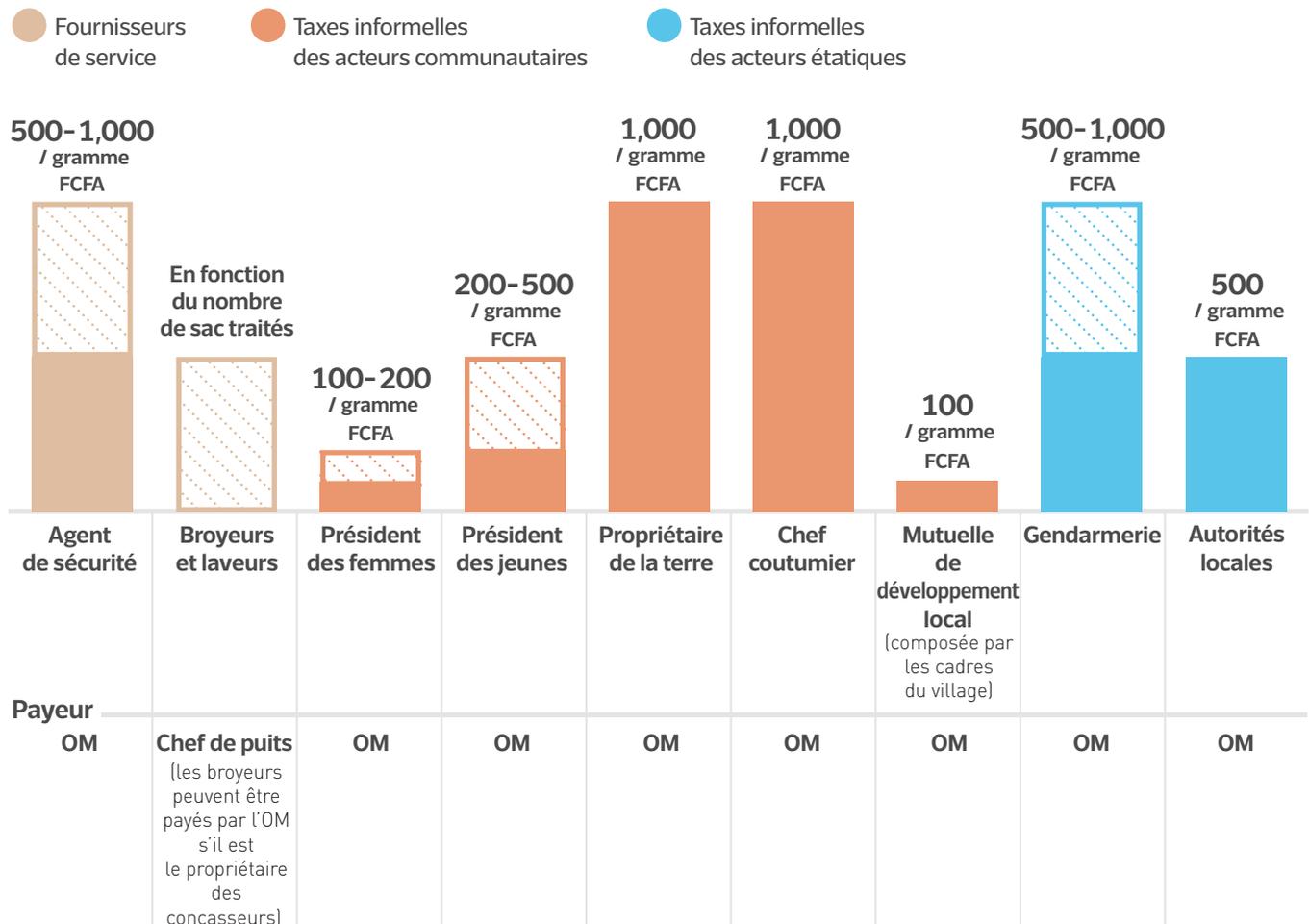
⁵⁰ Les revenus issus de l'orpaillage ont une manière spécifique d'être distribués, par rapport aux revenus générés par d'autres minerais. Par exemple, pour les diamants, les pierres précieuses et autres minéraux précieux susceptibles d'être exploités de manière artisanale, environ 5 % de la valeur finale du minerai est allouée aux creuseurs artisanaux. Pour ce type de minerai, l'essentiel des revenus est en effet généré par la valeur ajoutée (taillage, polissage, etc.), qui est le plus souvent réalisée à l'étranger, et qui ne concernent donc généralement pas les creuseurs artisanaux.

⁵¹ L'idée qu'il existe un prix international homogène est légèrement trompeuse car il existe en réalité un certain nombre de marchés internationaux avec des prix légèrement différents pour l'or à 99,99% de pureté.

⁵² Interview avec un OM, Bouaké, mai 2022, interview avec un acheteur d'or, Abidjan, mai 2022

⁵³ 22 carats représentent un alliage de 91,65% d'or pur et de 8,35% d'autres combinaisons de métaux tels que l'argent et le cuivre. Référence : <https://www.lbma.org.uk/wonders-of-gold/items/purity-of-gold>.

Diagramme 1: résumé des paiements réalisés aux acteurs locaux



L'opérateur minier qui achète l'or de son site à travers le comptoir, vendra ensuite l'or auprès de son bailleur, souvent localisé dans de grands centres d'agrégations comme Bouaflé, Bouaké, Korhogo ou Doropo. Le prix de vente, à ce niveau varie actuellement entre 22.000 FCFA (\$36) et 28.000 FCFA (\$45,8) par gramme, en fonction du cours mondial de l'or. Ce prix est également basé sur une teneur fixe de 22 carats. Avec sa marge, l'OM doit payer toutes les autres dépenses liées à l'extraction, c'est-à-dire le gérant du comptoir et les agents de sécurité, mais également toutes les taxes informelles et pots de vin aux différents agents de l'état, et acteurs communautaires (dont le chef de village et président des jeunes). Au total, l'OM doit payer entre 2.400

FCFA et 2.800 FCFA par gramme aux acteurs communautaires, et entre 1.000 FCFA et 1.500 FCFA par gramme aux agents de l'État.

Ces montants par gramme varient en fonction de la production ; plus la production est élevée, plus les acteurs locaux vont exiger de l'OM une part importante. L'augmentation de la production dans un site en particulier a tendance à s'ébruiter rapidement au sein de la communauté ; l'OM ne peut donc généralement pas échapper aux exigences de taxes et pots de vins plus élevés. A cela s'ajoute, les pots de vin *de circonstance*, notamment auprès des autorités locales, pour prévenir de la venue de la brigade.

Tous les acteurs impliqués dans l'extraction, dans les sites visités, sont payés en espèces toutes les deux semaines. Aucune rémunération n'est faite en sac de minerais comme c'est le cas dans d'autres pays producteurs d'or EMAPE tel que la République Démocratique du Congo.

Le bailleur qui fait passer l'or en contrebande dans les pays voisins le vend auprès de grands commerçants faisant partie de son réseau, basé notamment à Bamako (Mali), Bobo Dioulasso (Burkina-Faso) ou encore Lomé (Togo). Dans ce cas, le prix de vente tient compte du prix mondial de l'or et de la teneur (une analyse de la teneur est réalisée au niveau de cette vente).

Les marges de bénéfice

L'OM vise généralement à faire une marge bénéficiaire, après dépenses, d'au moins 5.000 FCFA (\$8) par gramme⁵⁴. Pour les sites très productifs, la marge des OMs peut atteindre des montants assez importants. Pour un site clandestin, visité dans le cadre de cette étude, dans la région de la Bagoué et opéré par un grand OM, il a été calculé que pour une production estimée à environ 120 kg d'or par mois, l'OM pouvait générer une marge bénéficiaire de 600 millions de

FCFA par mois (soit environ \$980.000)⁵⁵, s'il arrivait à canaliser l'entièreté de la production.

En plus des OMs, de nombreux *collecteurs*, achètent de l'or au niveau des sites. Les orpailleurs sont souvent tentés de leur vendre leur or car ils offrent un prix souvent plus attractif que les OMs mais les agents de sécurité travaillant pour l'OM tentent de garder les orpailleurs sous contrôle. Réussissant tout de même à canaliser une partie de l'or produit, les collecteurs vont ensuite vendre cet or à de plus grands collecteurs basés dans les centres d'agrégation. Cette étude confirme le montant de 500 FCFA (\$0,82) par gramme comme marge bénéficiaire pour ce type de commerçant⁵⁶.

Un grand collecteur de Bouaké explique par exemple qu'il peut acheter le gramme à 26.000 FCFA (\$41) auprès de petits collecteurs, et le revendre à 28.000 FCFA (\$44), se faisant ainsi une marge de 2.000 FCFA/gramme (\$3,17/gramme). Il rapporte également qu'il lui faut au minimum 3 à 4 kg d'or pour que cela vaille la peine de le faire passer en contrebande dans les pays voisins, autrement il préfère le revendre localement au niveau de Bouaké car le risque de contrebande ne vaut pas la marge de bénéfice en dessous de 3kg⁵⁷.

⁵⁴ Interviews avec des représentants de coopératives, Bouaké, mai 2022, interview avec un représentant d'association de commerce, Abidjan, mai 2022.

⁵⁵ Le calcul prend en compte une marge de 5.000 FCFA / gramme.

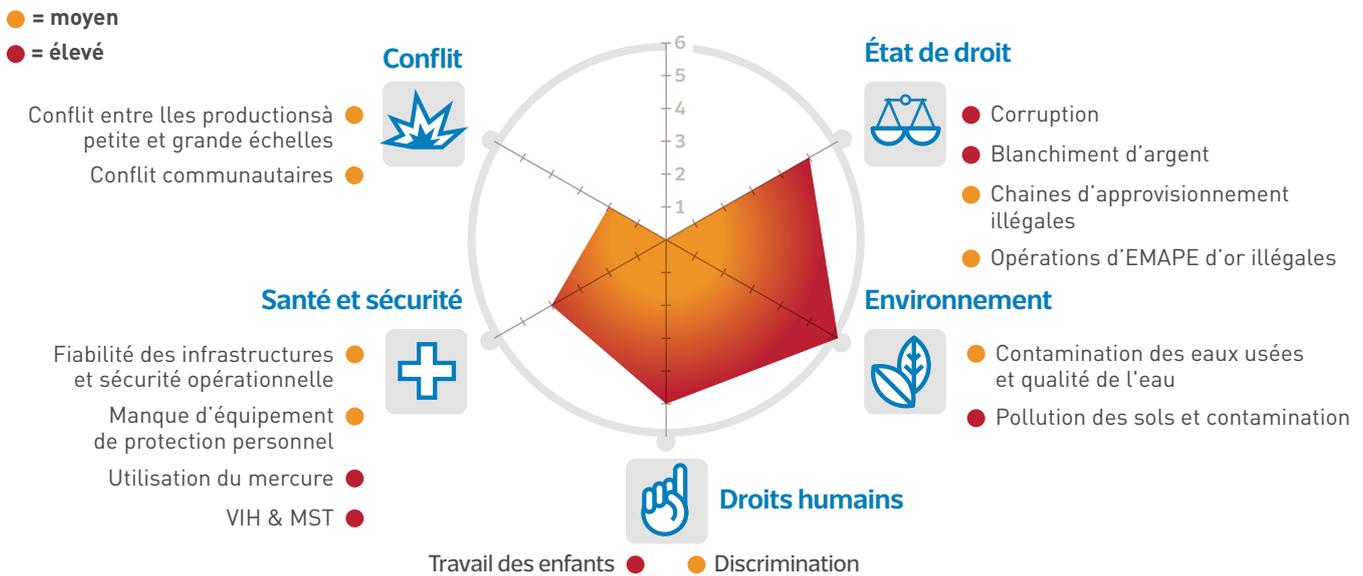
⁵⁶ Martin A. et Helbig de Balzac H. (2017), *The West African El Dorado: Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso*, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, Canada, janvier 2017.

⁵⁷ Interview avec un collecteur, Bouaké, mai 2022.

5 Risques clés dans l’orpaillage clandestin

Plusieurs risques clés ont été identifiés dans les sites d’orpaillage clandestins.

Diagramme 2: facteurs de risques



5.1 Le risque lié à la légalité

Il y a un risque avéré de **légalité**, qui inclut notamment les questions de corruption, de blanchiment d’argent et de légalité des acteurs des chaînes d’approvisionnement.

Corruption

Comme mentionné précédemment, la corruption et le paiement de taxes informelles et de pots de vin auprès des autorités locales et des acteurs communautaires sont généralisés. De plus, même pour les acteurs enclins à une approche plus légale, il a été rapporté que de nombreux pots de vin devaient être payés aux autorités administratives pour faire avancer leur dossier, notamment pour acquérir la licence d’exploitation artisanale. Un représentant de coopérative a rapporté avoir dû payer plus de 40 millions de FCFA (\$ 65.300) de frais supplémentaires (pots de vin) aux autorités administratives locales, pour obtenir sa licence d’exploitation artisanale et malgré cela, la procédure a duré environ quatre ans⁵⁸.

Blanchiment d’argent

Alors que le commerce de l’or est basé sur un système de préfinancement, n’ayant pas accès à de l’argent formel en

provenance notamment d’institutions financières, les acteurs des chaînes dépendent d’un réseau opaque de financement (avances de paiement en espèces) pour soutenir leurs activités d’extraction et de commerce. Un représentant d’une société d’exportation d’or explique avoir essayé d’obtenir un prêt auprès de plusieurs banques pour soutenir ses activités, mais n’a reçu aucune réponse favorable⁵⁹.

Les acteurs en amont de la chaîne d’approvisionnement en or sont largement incapables d’accéder à des formes légales de crédit auprès des banques, qui les considèrent comme des clients ayant un risque trop élevé. « Pour les banques, l’or EMAPE est forcément associé à de mauvaises pratiques ». Les banques établissent un lien explicite entre l’or EMAPE et le risque de blanchiment d’argent⁶⁰. Ce phénomène n’est pas une spécificité de la Côte d’Ivoire mais s’applique à la majorité du secteur de l’or EMAPE dans le monde.

Dans ce contexte de dépendance aux financements opaques, le risque que l’or soit utilisé pour blanchir de l’argent généré à travers des activités illicites est très élevé. Les caractéristiques liées à l’indicateur *blanchiment d’argent* sont notamment : le financement d’origine non identifiée, la majorité des

⁵⁸ Interview avec un représentant de coopérative, Bouaké, mai 2022.

⁵⁹ Interview avec un représentant d’une société d’exportation d’or, Abidjan, mai 2022.

⁶⁰ Sofala Partners & BetterChain (2019), *The barriers to financial access for the responsible minerals trade in the Great Lakes Region*, Public-Private Alliance for Responsible Minerals Trade, avril 2019.

transactions d'or effectuées en espèces et les transactions en espèces non-documentées.⁶¹

Légalité des acteurs des chaînes d'approvisionnement d'or EMAPE

La majorité des acteurs des chaînes d'approvisionnement (creuseurs, opérateurs miniers, collecteurs) travaillent illégalement. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas établis légalement et ne sont pas en possession d'une carte professionnelle valide.

D'une manière générale, l'ensemble des indicateurs relatifs au risque lié à la légalité sont élevés pour les sites visités.

5.2 Priorisation de l'exploitation industrielle, au détriment des acteurs de l'or EMAPE

Actuellement, la loi minière en Côte d'Ivoire⁶³ ne prévoit au-

cune cohabitation légale entre l'exploitation industrielle et l'orpaillage. Au niveau national, il est estimé que plus de la moitié des sites d'orpaillage se trouve de manière illégale sur des concessions minières, faisant l'objet de permis de recherche (PR).⁶⁴

Comme dans de nombreux pays dotés d'un secteur aurifère EMAPE, les autorités gouvernementales ivoiriennes semblent considérer l'orpaillage comme une activité de second plan par rapport au secteur industriel, plus facile à gérer. Les gouvernements sont plus enclins à traiter avec les acteurs industriels car ces opérateurs déclarent leur production, paient des impôts substantiels à temps et il est plus facile de communiquer avec eux, contrairement aux acteurs de l'EMAPE qui sont plus disparates. Les politiques du Gouvernement ivoirien tendent à décourager l'exploitation de l'or EMAPE, donnant la priorité à un climat d'invest-

Tableau 3 : résumé du niveau de risque pour les sous-catégories du risque légalité.⁶²

Risk Sub Category	Risk Level	Risk Components		
Illegality of the sector	High	Threat: 3	Impact: 4	Vulnerability: 5
Illegal mining operations	High	Threat: 4	Impact: 4	Vulnerability: 4
Illegal supply chain actors	High	Threat: 4	Impact: 4	Vulnerability: 4
Contradictory claims	Medium	Threat: 2	Impact: 2	Vulnerability: 4
Missing evidence	High	Threat: 4	Impact: 4	Vulnerability: 4
Money laundering	High	Threat: 4	Impact: 4	Vulnerability: 5
Issue with payments to government	High	Threat: 5	Impact: 4	Vulnerability: 3
Extortion / Illegal taxation	High	Threat: 4	Impact: 4	Vulnerability: 5
Presence and interference of public or private security forces	High	Threat: 2	Impact: 4	Vulnerability: 5
Illegal control	Medium	Threat: 1	Impact: 4	Vulnerability: 4
Illegal trade	High	Threat: 4	Impact: 4	Vulnerability: 5
Corruption, bribery and facilitation	High	Threat: 4	Impact: 4	Vulnerability: 4
Supply chain contamination	High	Threat: 5	Impact: 4	Vulnerability: 4

⁶¹ Référence à la norme établie par le Groupe d'Action Financière (GAFI) : <https://www.fatf-gafi.org/fr/documents/documents/or-risques-vulnerabilites-bc-ft.html>.

⁶² La composante du risque *vulnérabilité* indique le niveau de conscience du risque par les parties prenantes et leur capacité à mettre des mesures en place pour le contrôler. Dans une stratégie de gestion de risque, c'est sur la composante vulnérabilité qu'il est nécessaire d'agir.

⁶³ République de Côte d'Ivoire (2014), *Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier*, article 68.

⁶⁴ Interview avec le Président de GPMACI, Abidjan, mai 2022.

tissement favorable pour les projets aurifères industriels, à même d’apporter des recettes fiscales et de développement, souvent au détriment de l’EMAPE.

Il y a près de 200 concessions déjà accordées pour l’exploration ou l’exploitation industrielle, comparé à seulement environ 25 zones d’exploitation artisanale. Les acteurs de l’EMAPE n’ont donc pas suffisamment accès à des sites géologiquement viables⁶⁵. En 2020, le ministère des mines ivoirien rapporte avoir au total 23 permis d’exploitation en cours de validité (tous minerais confondus), dont 12 pour l’exploitation industrielle de l’or⁶⁶.

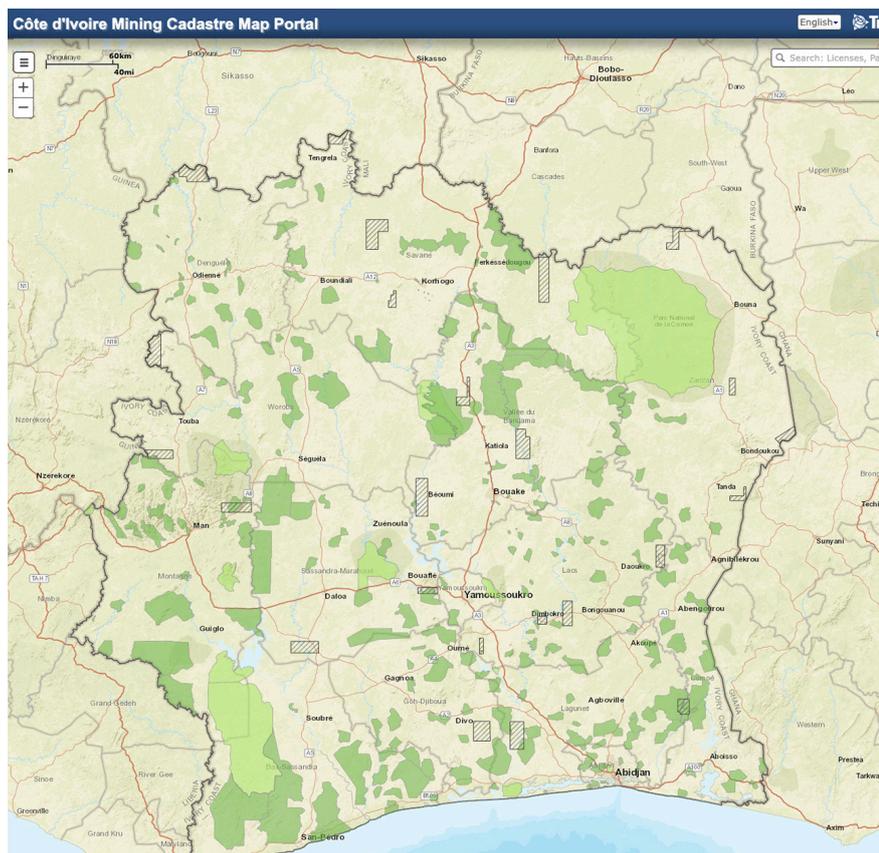
Sur les 11 sites d’orpaillage clandestins visités pour cette étude, deux se trouvent sur des Permis d’Exploitation (PE) d’or, dont le PE-34 détenu par la Société des Mines de Tongon. Trois sites d’orpaillage sont sur des Permis de Recher-

che (PR) pour l’or, dont le PR-862, détenu par la société Mako Côte d’Ivoire, ou encore le PR-335, détenu par la société Ampella Mining Côte d’Ivoire. Un autre site visité, dans la zone de Boundiali, se situe à proximité du PR-153, détenu par Barrick Gold Côte d’Ivoire SARL.

Aucun site visité ne se situe sur une zone d’exploitation artisanale officielle (voir annexe 2). La plupart des activités de l’or EMAPE se déroule donc sur des terres qui ont déjà été accordées à des titulaires de permis miniers, rendant ainsi les orpailleurs extrêmement vulnérables, notamment à l’expulsion, par les forces de sécurité à la demande des concessionnaires.

Cette situation rend inévitable une concurrence toujours croissante entre l’EMAPE et le secteur industriel, dans un contexte où les acteurs de l’EMAPE luttent au quotidien pour récupérer un petit revenu.

Carte 2 : Zones minières artisanales en Côte d’Ivoire.⁶⁷



Dans presque tous les pays en voie de développement où coexistent les opérations industrielles et artisanales, les relations entre ces deux types d’opérateurs sont tendues et aboutissent souvent à des conflits, car les opérateurs EMAPE ont le sentiment que leurs intérêts sont subordonnés à ceux d’industriels qui sont souvent sous contrôle étranger.

En dehors du risque lié à la légalité, l’informalité du secteur EMAPE entraîne également des impacts socio-économiques, sanitaires et environnementaux importants.

5.3 Les risques environnementaux, sanitaires et sociaux

Risque environnemental

Le risque environnemental est significatif dans le secteur de l’orpaillage en Côte d’Ivoire. Ce risque est principalement lié à une utilisation intensive du mercure et du cyanure. Cette étude confirme l’utilisation importante de ces produits toxiques dans le processus d’extraction de l’or EMAPE,

⁶⁵ Cadastre minier de la Côte d’Ivoire online. Référence : <https://portals.landfolio.com/CoteIvoire/en/>.

⁶⁶ Site officiel du Ministère des Mines et de la Géologie de la Côte d’Ivoire. Référence : <http://mines.gouv.ci/?cat=15>.

⁶⁷ Cadastre minier de la Côte d’Ivoire online. Référence : <https://portals.landfolio.com/CoteIvoire/en/>.

principalement dans le processus d'amalgamation.⁶⁸ Dans la majorité des sites visités, l'utilisation du mercure et du cyanure était courante. L'emploi intensif de ces produits est favorisé par leur relative accessibilité, leur facilité d'utilisation, leur faible coût et la rapidité du procédé d'amalgamation.⁶⁹

Cependant, il a été rapporté que dans la zone de Bouna, il était difficile de se procurer du mercure. Les orpailleurs opérant dans les sites situés dans cette zone ont alors mis en place un système de récupération du mercure déjà utilisé ; ce qui permet de diminuer l'impact négatif du mercure sur l'environnement et la santé des travailleurs.

Sans système de récupération du mercure utilisé ou d'alternatives au mercure, après le processus d'amalgamation, le mercure est rejeté à même le sol ou dans les eaux avoisinantes au site minier. Le mercure ainsi déversé a des effets nocifs très importants sur l'environnement, en particulier la contamination des sources d'eau et des sols et par conséquent un impact sur le bétail, la pêche et l'agriculture. En juillet 2021,

par exemple, des pêcheurs et des membres de la communauté locale de Bouaflé ont protesté contre la pollution du lac de Kossou liée à l'utilisation du mercure par les orpailleurs illégaux opérant sur le lac à l'aide de dragues. « Nous sommes confrontés à une véritable menace sanitaire à Bouaflé car le poisson est l'une des ressources halieutiques la plus consommée dans notre département », rapporte le porte-parole de la manifestation⁷⁰. Il est par ailleurs très compliqué d'éliminer le mercure de l'environnement une fois contaminé.

Le mercure que l'on trouve en Afrique de l'Ouest, et notamment en Côte d'Ivoire, fait l'objet d'un trafic illégal qui s'est intensifié ces dernières années, avec l'intensification de l'orpaillage. La majorité du mercure qui entre dans la région de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est non déclarée. Des sources estiment que ce mercure est importé illégalement à Lomé et transite ensuite au Ghana, avant de rejoindre les autres pays de la CEDEAO comme la Côte d'Ivoire⁷². En l'absence d'une réelle politique commune au sein des États membres de la CEDEAO, ce trafic continue de proliférer.

Tableau 4 : résumé du niveau de risque pour les sous-catégories du risque Environnemental⁷¹.

Risk Sub Category	Risk Level	Risk Components
Misalignment between conservation goals and community priorities	High	Threat: 4 Impact: 4 Vulnerability: 4
Post-mining reclamation and sustainable land use	Very High	Threat: 5 Impact: 4 Vulnerability: 5
Ecosystem degradation	Very High	Threat: 5 Impact: 4 Vulnerability: 5
Forest health and sustainability	Very High	Threat: 5 Impact: 4 Vulnerability: 5
Wastewater contamination and water quality	High	Threat: 5 Impact: 4 Vulnerability: 4
Soil pollution and contamination	High	Threat: 5 Impact: 4 Vulnerability: 4
Air pollution	Low	Threat: 1 Impact: 1 Vulnerability: 5
Landslides	Medium	Threat: 2 Impact: 4 Vulnerability: 2
Water flooding	Medium	Threat: 2 Impact: 4 Vulnerability: 2
Earthquake	Low	Threat: 1 Impact: 1 Vulnerability: 5

⁶⁸ L'amalgamation est un processus qui utilise le mercure pour récupérer l'or dans le sable minéralisé.

⁶⁹ UNIDO (2018), *Curbing Illicit Mercury and Gold Flows in West Africa : Options for a Regional Approach*, novembre 2018.

⁷⁰ Sehi N. (2021), *Des pêcheurs marchent à Bouaflé pour protester contre l'orpaillage clandestin sur le lac de Kossou*, Agence Ivoirienne de Presse, 7 juillet 2021

⁷¹ Les impacts liés à l'utilisation intensive du mercure et du cyanure sont reflétés dans les sous-catégories de risques dégradation des écosystèmes, santé et durabilité des forêts, contamination des eaux usées et qualité de l'eau, pollution et contamination des sols.

⁷² UNIDO (2018), *Curbing Illicit Mercury and Gold Flows in West Africa : Options for a Regional Approach*, novembre 2018.

Selon la loi minière ivoirienne, l'utilisation de substances explosives et des produits chimiques tels que le mercure ou le cyanure dans les exploitations artisanales est interdite⁷³. Depuis octobre 2019, la Côte d'Ivoire a également ratifié la convention de Minamata visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes du mercure⁷⁴. Parmi ses principales dispositions, la Convention de Minamata prévoit notamment la mise en place de mesures visant à contrôler les émissions de mercure dans l'atmosphère et ses rejets dans l'eau et le sol, ainsi que le contrôle du secteur informel de l'or EMAPE.

Cependant, sans alternative concrète, l'État ivoirien peine à mettre en œuvre ce type de restriction et d'obligations.

Risques sanitaires et sécuritaires

Outre l'impact dévastateur sur l'environnement, le mercure a un impact catastrophique sur la santé des travailleurs et des communautés minières. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le mercure est l'un des produits chimiques les plus préoccupants pour la santé publique⁷⁵. L'empoisonnement au mercure est notamment une menace pour les femmes enceintes et les enfants, car il peut entraîner des malformations congénitales et des problèmes de développement neurocognitif chez les enfants et les jeunes adultes.

En plus de l'utilisation intensive du mercure, l'orpaillage entraîne un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs en raison des conditions de travail difficiles ; manque d'équipement de protection adéquat, faible sécurisation des puits qui peut entraîner des éboulements, manque de pompe à oxygène pour respirer dans les puits. Pour tous les sites visités, il a été observé un risque élevé pour les indicateurs liés à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Risques sociaux

Les risques de violation des droits de l'Homme sont également présent dans les sites d'orpaillage, principalement le risque de travail des enfants. Souvent sans alternative pour la garde des enfants, les mères emmènent leurs enfants pour les accompagner ou travailler sur les sites miniers. On retrouve principalement les enfants au niveau des stations de lavage ou de concassage. Ce phénomène reste toujours présent au fil des différentes recherches menées sur le secteur⁷⁶.

Un autre aspect concernant les droits de l'homme qui a été rapporté durant l'étude est le risque de discrimination⁷⁷ basée sur l'ethnie et la nationalité. Dans un contexte où les OM ont tendance à recruter leurs hommes de confiance pour la gestion du site et où cette confiance est principalement basée sur l'eth-

Tableau 5 : résumé du niveau de risque pour les sous-catégories du risque Santé et sécurité au travail.

Risk Sub Category	Risk Level	Risk Components		
Infrastructure reliability and operational safety	Medium	Threat: 3	Impact: 3	Vulnerability: 2
Machines reliability and operational safety	Low	Threat: 2	Impact: 2	Vulnerability: 2
Explosives and blasting	Low	Threat: 2	Impact: 1	Vulnerability: 2
Mercury use and production	High	Threat: 5	Impact: 3	Vulnerability: 4
Exposure to hazardous, harmful or toxic substances	High	Threat: 5	Impact: 4	Vulnerability: 4
Exposure to radioactivity	Low	Threat: 1	Impact: 1	Vulnerability: 5
Personal Protective Equipment (PPE)	High	Threat: 5	Impact: 2	Vulnerability: 4

⁷³ République de Côte d'Ivoire (2014), *Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier*, article 68.

⁷⁴ Convention de Minamata sur le mercure. Parties et signataires. Référence : <https://www.mercuryconvention.org/fr/parties>.

⁷⁵ Toupane P.M., (2022), *La ruée vers l'or appauvrit les communautés minières au Sénégal*, Institut d'Etudes de Sécurité (ISS), 23 février 2022.

⁷⁶ Martin A. et Helbig de Balzac H. (2017), *The West African El Dorado: Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso*, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, Canada, janvier 2017.

⁷⁷ L'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit la discrimination comme « toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, la nationalité ou l'origine sociale (entre autres caractéristiques), qui a pour effet d'annuler ou portant atteinte à l'égalité de chances et de traitements dans l'emploi ou la profession ».

nie ou la nationalité, le risque de discrimination à l'embauche est important. Dans un site situé dans la zone de Bouaflé et dirigé par un OM burkinabé, une discrimination envers toute personne qui n'était pas burkinabé ou recommandée par un burkinabé a pu être observée.

Une présence significative de la prostitution avec des jeunes filles venant notamment des pays voisins a également été notée au cours de la recherche dans les campements sur les sites ou dans les villages avoisinants, ce qui crée un risque élevé de MST dont le VIH Sida et d'exploitation sexuelle.

Risque de conflit

Le risque de conflit existe également en Côte d'Ivoire, mais dans une toute autre mesure que dans les pays du Sahel (Mali ou Burkina-Faso) ou d'Afrique de l'Est (République Démocratique du Congo). Dans ces pays, de nombreux groupes armés non étatiques sont actifs, et contrôlent illégalement des sites aurifères qui leur permettent de générer d'importants revenus. En Côte d'Ivoire, le risque de conflit est plutôt lié à la cohabitation difficile entre l'orpaillage et les opérations industrielles, ainsi qu'au contexte historique de conflits inter et intra-communautaires.

Concernant la cohabitation entre l'orpaillage et les industriels, un risque particulier existe dans un des sites visités dans la zone de Korhogo, qui se trouve sur le permis d'exploitation PE 34⁷⁸ de la Société des Mines de Tongon. Les sociétés

minières qui mènent des opérations de recherche et d'exploitation font face à d'énormes difficultés liées à d'orpaillage clandestin qui empiète sur leurs périmètres. L'absence de dispositions légales permettant la coexistence entre ces deux types d'exploitations sur une concession minière poussent les opérateurs à trouver des terrains d'entente alternatifs, mais ces solutions ne sont pas viables sur le long terme⁷⁹.

Au niveau social et communautaire, comme dans le secteur foncier, le risque de conflits intra-communautaires est lié à différents facteurs. Les inégalités de distribution des revenus générés par l'orpaillage peut conduire à des frustrations, par exemple des jeunes envers les autorités coutumières, qui génèrent des revenus importants à partir de la fiscalité informelle. Il arrive également que des jeunes accusent les chefs de village de vendre à bas prix les ressources de leur communauté, ou encore que des individus et/ou familles se disputent la propriété des terres où se trouvent un site minier.

Enfin, le risque de conflit intercommunautaire peut être lié à la pression foncière qui existe pour accéder aux ressources, ou encore à la perception que les ressortissants des pays voisins, comme le Mali ou le Burkina Faso, sont les premiers bénéficiaires du secteur de l'or EMAPE ivoirien.

Ainsi, bien qu'il n'ait pas été directement observé au cours de cette recherche, le risque de conflit intra et intercommunautaire est réel dans le secteur de l'or EMAPE.

Tableau 6 : Résumé du niveau de risque pour les sous-catégories du risque Droits humains

Risk Sub Category	Risk Level	Risk Components		
Torture	Very Low	Threat: 1	Impact: 1	Vulnerability: 2
Cruel, inhumane, degrading treatment	Very Low	Threat: 1	Impact: 1	Vulnerability: 2
Abusive disciplinary practices	Very Low	Threat: 1	Impact: 1	Vulnerability: 2
Discrimination	Medium	Threat: 5	Impact: 2	Vulnerability: 2
Forced labour	Very Low	Threat: 1	Impact: 1	Vulnerability: 2
Child labour	Medium	Threat: 2	Impact: 3	Vulnerability: 3
Sexual exploitation	Medium	Threat: 2	Impact: 2	Vulnerability: 4
Human trafficking	Very Low	Threat: 1	Impact: 1	Vulnerability: 2

⁷⁸ Voir annexe 2

⁷⁹ Sauerwein, T. (2020), *Gold mining and development in Côte d'Ivoire : Trajectories, opportunities and oversights*, Land Use Policy, 91, 104323, février 2020.

6 Relations entre l'orpaillage et les flux financiers illicites

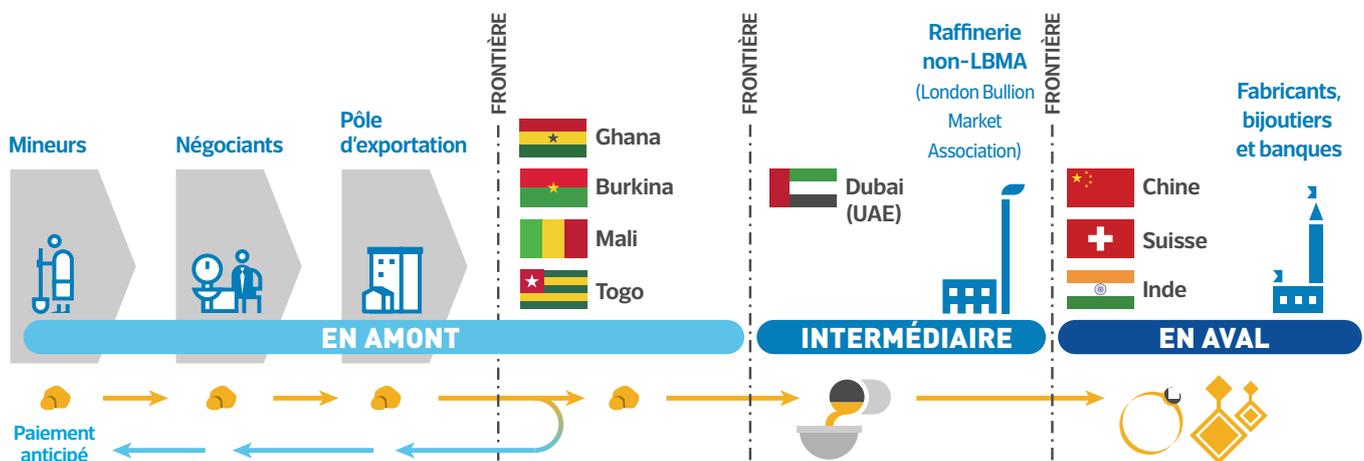
Facteurs favorisant l'illégalité des exportations

La production d'or EMAPE en Côte d'Ivoire a tendance à être informelle, avec des chaînes d'approvisionnement fonctionnant dans une économie parallèle, non officielle.

Comme mentionné plus haut, la majorité de l'or EMAPE extrait en Côte d'Ivoire passe en contrebande vers les pays voisins (Mali, Burkina-Faso, Ghana, Togo) avant d'être exportée, souvent illégalement ou en sous déclaration, vers les Émirats Arabes Unies (EAU), principalement Dubaï.

Dubaï est depuis des années une plateforme tournante pour l'or en provenance d'Afrique et d'autres zones productrices d'or artisanal. Le régime fiscal, libre de taxes sur les importations et les exportations, ainsi que l'absence d'impôts sur les sociétés, ont contribué à rendre les EAU très attractifs pour les commerçants de matières premières. De plus, les exigences en matière de documentation pour les importations d'or transportées à la main sont minimales. Il est également permis de régler en espèces des transactions liées à des minéraux (dont certaines valent des millions de dollars), plutôt qu'en empu-

Diagramme 3 : cartographie simplifiée de la chaîne d'approvisionnement en or EMAPE en provenance de la Côte d'Ivoire



ntant les voies bancaires officielles⁸⁰. Il est ainsi, relativement facile pour des trafiquants de blanchir de l'or de contrebande dans la chaîne d'approvisionnement internationale, en transportant de l'or à la main vers Dubaï sur des vols commerciaux.

La production annuelle d'or EMAPE en Côte d'Ivoire est estimée entre 30 et 40 tonnes⁸¹, et est évaluée à environ 1,6 milliard de dollars⁸². En 2021, diverses sources rapportent que seuls 140 kg⁸³ d'or EMAPE auraient été exportés légalement⁸⁴, ce qui représente moins de 0,5% de ce qui a été ef-

fectivement acheminé vers les marchés de destination (principalement Dubaï).

Plusieurs facteurs incitent les opérateurs locaux à opérer dans l'illégalité. Il s'agit notamment d'une fiscalité peu attractive, et d'un système de préfinancement basé sur des financements opaques. Le faible contrôle étatique et un climat d'impunité contribuent également à ce phénomène ; « La contrebande de l'or a de beaux jours, car les trafiquants peuvent agir en toute impunité »⁸⁵.

⁸⁰ Martin A. et Taylor B. (2014), *Tout ce qui brille n'est pas or: Dubaï, le Congo et le commerce illicite des minéraux de conflit*, Partenariat Afrique Canada, mai 2014.

⁸¹ Interview avec le Président de GPMACI, Abidjan, mai 2022.

⁸² La valeur mentionnée est pour une quantité de 30 tonnes d'or. Elle a été calculée de la manière suivante: le calcul est basé pour une valeur d'or de 22 carats (valeur la plus souvent retrouvée en Côte d'Ivoire) pour le prix mondial du 8 juin 2022. Référence pour le prix mondial (1 kg d'or de 22 carats = \$54,490.99 USD) : <http://goldpricez.com>.

⁸³ Une société d'exportation d'or EMAPE a rapporté avoir exporté légalement 2 lots d'or en 2021 : 755 g en septembre et 1,115 kg en novembre 2021 (interview avec le représentant d'une société d'exportation d'or, Abidjan, mai 2022).

⁸⁴ Interview avec un représentant d'association de commerce local, Abidjan, mai 2022.

⁸⁵ Interview avec le représentant d'une ONG internationale, Abidjan, mai 2022.

Une fiscalité peu attractive sur les exportations légales

Selon certains commerçants, la question de la fiscalité et plus particulièrement du niveau de la taxe d'exportation pour l'or EMAPE, représente un frein pour opérer légalement⁸⁶ ; les commerçants préfèrent donc exporter en contrebande, ou vendre localement (comme précédemment expliqué). En Côte d'Ivoire, le Gouvernement a établi une taxe *flexible* d'exportation pour l'or, basée sur la valeur de l'or du jour. La taxe minimale est de 3% lorsque le prix de l'onçe⁸⁷ est égal ou inférieur à \$1.000, et peut atteindre 6% lorsque le prix de l'onçe est égal ou supérieur à \$2.001⁸⁸. Avec un prix actuel par onçe de \$1.847,5, la taxe est de 5%⁸⁹. Depuis septembre 2009, le prix mondial pour l'onçe est supérieur à \$1,000, ce qui implique que depuis cette période, la taxe d'exportation est supérieure à 3%⁹⁰. Au plus la taxe est élevée, au moins les commerçants sont donc incités à exporter leur or légalement.

Le Président de GPMACI estime que la taxe ne devrait pas fluctuer en fonction du prix mondial de l'or car cela n'incite pas les opérateurs à travailler dans la légalité. De plus, cette taxe rend l'exportation d'or depuis la Côte d'Ivoire moins compétitive que dans les pays voisins⁹¹.

Au Mali et au Burkina-Faso par exemple, la taxe d'exportation pour l'or est établie à un taux fixe de 3%⁹². Au Mali, la taxe ne s'applique en plus que sur les 50 premiers kilos d'or exportés (par lot d'exportation), les kilos restant n'étant soumis à aucune taxe⁹³. Ainsi, si un commerçant devait exporter 250 kg, une majorité (200 kg) du lot serait détaxée. Ces conditions fiscales, combinées à des agents d'aéroports et de douanes très permissifs à l'égard de l'or illicite, contribue à ce que le Mali soit devenu une plaque tournante pour l'agrégation et le trafic d'or dans la région.

Pour les exploitants de petites mines d'or en Côte d'Ivoire, il est donc plus efficace de traverser la frontière poreuse vers le Mali et de faire sortir leur or de l'aéroport de Bamako que de tenter

de faire passer l'or par l'aéroport international d'Abidjan.

Le besoin d'effectuer des économies d'échelle

Par ailleurs, l'or EMAPE implique des marges relativement faibles pour les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement, car comme mentionné plus haut, les creuseurs ont tendance à recevoir environ 60 à 80 %⁹⁴ du prix par gramme de l'or. Étant donné que la chaîne d'approvisionnement implique généralement plusieurs acteurs et points d'agrégation, de la production à l'exportation, la marge pour chaque acteur est serrée. Les économies d'échelle sont donc essentielles pour augmenter la rentabilité. Ce qui explique des marges bénéficiaires très importantes pour les acteurs décrits dans la section 4, étant donné l'importance des quantités d'or qu'ils commercialisent.

Un exportateur/trafiquant EMAPE type, s'attend normalement à une marge relativement stable de 4 à 5 % par gramme, ce qui est commun dans de nombreux pays africains producteurs d'or EMAPE. Ainsi, dans un contexte où le risque lié à la contrebande de l'or est relativement faible pour les trafiquants (frontières poreuses, climat d'impunité), ils chercheront naturellement à augmenter leur marge bénéficiaire grâce au trafic d'or, qui évite le paiement des taxes.

L'obligation de vendre l'or aux bailleurs

Les exploitants et les commerçants d'or ont besoin de capital pour soutenir leurs activités d'extraction et de commerce. N'ayant généralement pas accès à des financements formels (prêts bancaires, par exemple), le secteur de l'or EMAPE est basé sur un **système de préfinancement**, fondé sur la confiance et les relations. Lorsqu'un opérateur ou un collecteur est préfinancé par un acteur en aval de la chaîne, il a l'obligation morale de revendre son or à son financier, qui opère souvent de manière très opaque. Il est en quelque sorte lié à cette personne, qui ne lui donne que peu de marge de manœuvre pour opérer dans la légalité.

⁸⁶ Interview avec un représentant d'association de commerce local, un représentant d'une société d'exportation d'or, Abidjan, mai 2022.

⁸⁷ Une onçe d'or égal 31,1034768 grammes. Référence : <https://www.lbma.org.uk/wonders-of-gold/items/the-troy-ounce>.

⁸⁸ Fluctuation de la taxe d'exportation en fonction du prix mondial de l'or:

- Prix de l'onçe égal ou inférieur à \$1.000 USD : taxe de 3%
- Prix de l'onçe entre \$1.001 et \$1.300 USD: taxe de 3,5%
- Prix de l'onçe entre \$1.301 et \$1.600 USD: taxe de 4%
- Prix de l'onçe entre \$1.601 et \$2.000 USD: taxe de 5%
- Prix de l'onçe égal ou supérieur à \$2.001 USD: taxe de 6%

⁸⁹ Le prix de l'onçe est basé sur le prix pour de l'or pur (à 99,9%). Référence pour le prix le 8 juin 2022 : <http://goldpricez.com/us/ounce>.

⁹⁰ Voir l'évolution du prix mondial de l'or : <http://goldpricez.com/charts/usd#yc3>.

⁹¹ Interview avec le Président de GPMACI, Abidjan, mai 2022.

⁹² Martin A. et Helbig de Balzac H. (2017), *The West African El Dorado : Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso*, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, Canada, janvier 2017.

⁹³ De Jong T. et Helbig de Balzac H. (2019), *Artisanal and Small-Scale Gold Mining (ASGM) Assessment Final Report*, Mali sub national Governance project, Tetra Tech, novembre 2019

⁹⁴ Ce % dépend en général de plusieurs facteurs dont notamment, le niveau de sécurité sur les routes d'accès au site, l'accessibilité du site minier et la distance entre le site et le centre d'agrégation le plus proche.

L'étendue internationale des réseaux de trafic d'or illégal

La grande majorité de l'or extrait des sites visités finit par passer en contrebande dans les pays voisins. Une fois que l'or est extrait du site, l'OM le vend auprès de son bailleur, souvent établi dans les centres d'agrégation. Il existe plusieurs centres d'agrégation (grands centres de commerce de l'or EMAPE) en Côte d'Ivoire, dont notamment Bouna, Doropo, Korhogo, Bouaflé et Bouaké. Dans ces centres, l'or est généralement agrégé et fondu en petits lingots artisanaux, avant d'être envoyé illégalement dans les pays voisins pour être vendu.

Dans le cas où l'OM est lui-même un grand commerçant, il se peut qu'il passe lui-même ou via quelqu'un de son réseau, les lingots d'or en contrebande. C'est le cas, par exemple, de l'OM qui gère de grands sites d'orpaillage dans les zones de Bouaflé et de Korhogo. Pour des quantités importantes d'or, ce type de commerçant a un intérêt économique à voyager jusqu'à Lomé, le nouveau grand centre commercial de l'or⁹⁵, ou même se déplacer jusqu'à Dubaï. Actuellement, une grande partie de l'or qui passe par le Burkina-Faso, depuis la Côte d'Ivoire, est revendu à Lomé⁹⁶. Ces circuits illégaux entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso remontent en partie à la période de la crise de 2002⁹⁷.

Le choix de faire passer l'or en contrebande dans tel ou tel pays dépend de plusieurs facteurs, mais peut souvent être lié à la nationalité de l'OM et/ou de son bailleur. On observe d'une manière générale que, par exemple, si l'OM est Malien, l'or sera souvent exporté vers le Mali, via notamment le poste frontalier de Zégoua (au nord de Korhogo). S'il est Burkinabé, l'or aura tendance à être envoyé vers le Burkina-Faso, souvent via Doropo et le poste frontalier de Koguiénu.

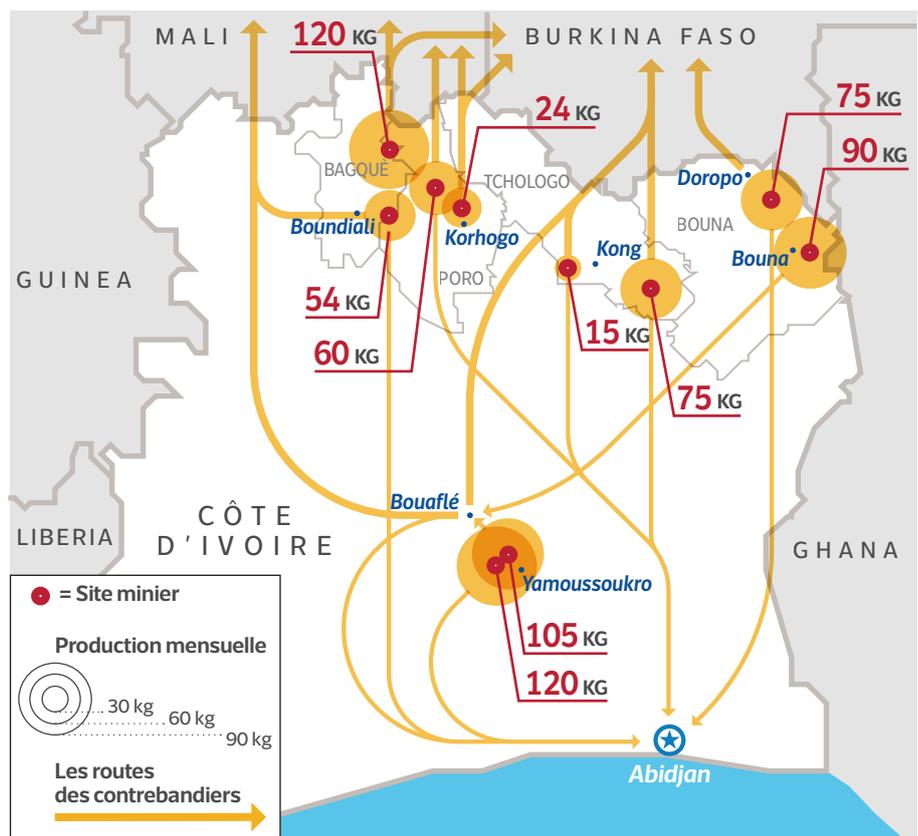
En revanche, lorsque l'OM est ivoirien, la destination de l'or dépend surtout de la localisation des sites ; l'or extrait dans la zone de Bouna, proche du Burkina-Faso, est principalement exporté vers le Burkina-Faso, par exemple. C'est le cas pour deux sites visités

dans la zone de Bouna et gérés par des OM ivoiriens. Aussi, il a été rapporté par des représentants de sites très productifs, dans la zone de Bouna, que l'or transite d'abord par le centre commercial de Bouaflé avant d'être transporté vers le Burkina-Faso⁹⁸. Les grands bailleurs de ces sites, appelés les *associés burkinabés*, sont en effet basés à Bouaflé et préfèrent agréger et vérifier la qualité de l'or des sites qu'ils soutiennent, avant de le faire passer en contrebande au Burkina-Faso.

En fonction du réseau d'acheteurs ou de bailleurs de l'OM, une petite partie de l'or extrait peut également être envoyé vers Abidjan. C'est le cas pour un site visité et situé dans la zone de Kong.

Cependant, les réseaux de trafiquants d'or sont souvent fortement interconnectés. Les grands commerçants d'or peuvent participer simultanément à plusieurs réseaux différents, indépendamment des frontières. Le choix de vendre dans tel ou tel endroit est aussi motivé par la volonté de maximiser les profits.

Carte 3: l'exploitation illégale de l'or et les principales routes d'exportation



⁹⁵ OCDE (2018), *Gold at the Crossroads : Assessment of the supply chains of gold produced in Burkina Faso, Mali and Niger*, Responsible Business conduct, OECD Publishing, 2018, p.106.
⁹⁶ Interview avec un représentant d'association de commerce, Abidjan, mai 2022.
⁹⁷ Martin A. et Helbig de Balzac H. (2017), *The West African El Dorado : Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso*, Partnership Africa Canada, Ottawa, Canada, janvier 2017.
⁹⁸ Interview avec des représentants de sites d'orpaillage clandestins de la zone de Bouna, mars 2022.

7 Liens entre l'orpaillage et l'extrémisme violent

7.1 Contexte sur la menace de l'extrémisme violent en Côte d'Ivoire

Le risque de contagion du djihadisme au Golfe de Guinée hante les pays d'Afrique de l'Ouest. Depuis plusieurs années, les groupes extrémistes violents actifs au Sahel mentionnent dans leurs discours le désir de déstabiliser les pays du Golfe⁹⁹. Étendre leurs activités vers cette partie de la côte d'Afrique de l'Ouest pourrait s'inscrire dans leur tactique de dispersion de l'ennemi et de pression sur des espaces frontaliers fragiles¹⁰⁰. De plus, une présence dans le nord de ces pays côtiers permettrait très certainement aux groupes djihadistes de la région d'établir des relais utiles pour se rapprocher des cibles de choix que sont les grandes villes du littoral¹⁰¹.

L'expansion rapide et récente des groupes extrémistes violents au Burkina Faso a considérablement accentué cette inquiétude¹⁰². Le Burkina Faso occupe une position centrale, reliant le Sahel aux pays côtiers, dont la Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso a également des relations historiques, humaines, politiques et économiques particulières avec la Côte d'Ivoire; ce qui contribue d'autant plus à une porte ouverte vers le Golfe de Guinée. Mais le Burkina Faso n'est pas la seule entrée possible pour ces groupes qui cherchent à étendre leur influence en Afrique de l'Ouest. Plusieurs incidents ont par exemple eu lieu à la frontière ivoirio-malienne¹⁰³.

Les récentes attaques en Côte d'Ivoire démontrent que la menace terroriste est bien présente dans le pays, notamment dans le nord. Depuis 2020, plusieurs attaques ont eu lieu à la frontière avec le Burkina Faso. A titre indicatif et non exhaustif, on peut relever que quatre ans après l'attaque terroriste à Grand Bassam le 13 mars 2016 (ayant causé la mort de 22 personnes), deux autres attaques armées sont

survenues à Kafolo, dans le nord de la Côte d'Ivoire, le 11 juin 2020¹⁰⁴, dans le contexte de grande fragilisation de l'État burkinabé. Elles ont entraîné la mort de 18 soldats ivoiriens. Le 29 mars 2021, des attaques ont encore lieu à Kafolo et dans le village voisin de Kolobougou, faisant 6 morts. Trois mois plus tard, le 12 juin 2021¹⁰⁵, 2 soldats et un gendarme ivoirien ont été tués à Téhini¹⁰⁶ lors du passage de leur véhicule sur un engin explosif improvisé (EEI)¹⁰⁷.

Ces attaques non revendiquées sont attribuées par les autorités ivoiriennes à un groupe lié à la Katiba Macina, qui est affiliée au Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM)¹⁰⁸ et active dans le centre du Mali et dans la zone frontalière avec le Burkina Faso. Pour William Assanvo, chercheur principal à l'Institut d'Etudes de Sécurité (ISS), il y a des raisons de s'inquiéter : « Ces attaques semblent traduire la volonté et la capacité des groupes extrémistes à porter la lutte armée sur le territoire ivoirien. »¹⁰⁹

Les groupes extrémistes violents peuvent, par ailleurs, tirer profit de certaines fragilités et vulnérabilités qui sont présentes au sein des populations locales en Côte d'Ivoire. Ces groupes ont tendance à « exploiter toutes les vulnérabilités et toutes les failles de tout ordre qu'ils trouvent dans les zones où ils veulent s'implanter, que ce soit des vulnérabilités d'ordre socio-économique, d'ordre sécuritaire, ou d'ordre politique ou en terme de gouvernance »¹¹⁰. Ils savent exploiter très habilement les revendications locales pour rallier les individus¹¹¹.

7.2 Aucune preuve empirique de la présence active de groupes extrémistes violents sur les sites d'orpaillage visités.

Lors des visites des sites d'orpaillage, il n'a pas été aperçu de présence directe de groupes extrémistes violents. Néan-

⁹⁹ ICG (2019), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste*, Briefing n°149 / AFRICA, 20 décembre 2019. Et, D'Herbes Pierre (2021), *Quels enjeux sécuritaires autour de la contrebande en Côte d'Ivoire ?*, Conflits- Revue de géopolitique, 16 juillet 2021.

¹⁰⁰ ICG (2019), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste*, Briefing n°149 / AFRICA, 20 décembre 2019.

¹⁰¹ ICG (2019), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste*, Briefing n°149 / AFRICA, 20 décembre 2019.

¹⁰² ICG (2019), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste*, Briefing n°149 / AFRICA, 20 décembre 2019.

¹⁰³ ICG (2019), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste*, Briefing n°149 / AFRICA, 20 décembre 2019.

¹⁰⁴ Kafolo est situé dans la région de Région du Boukani à la lisière du parc de Comoé.

¹⁰⁵ DW Direct TV (2021), *Côte d'Ivoire, comprendre le regain d'attaques terroristes*, 16 juin 2021.

¹⁰⁶ Téhini est situé près de Doropo, dans la Région du Boukani.

¹⁰⁷ Global Initiative (2021), *Nord de la Côte d'Ivoire : nouvelles menaces djihadistes*, Bulletin de risque Numéro 1, Global Initiative, septembre 2021.

¹⁰⁸ DW Direct TV (2021), *Faut-il s'inquiéter face à ces attaques dans le Nord de la Côte d'Ivoire ?*, 16 juin 2021.

¹⁰⁹ Assanvo W. (2021), *Le terrorisme en Côte d'Ivoire ne relève plus seulement d'une menace extérieure*, Institut d'Études de Sécurité, 15 juin 2021.

¹¹⁰ Assanvo W. (2021), *Le terrorisme en Côte d'Ivoire ne relève plus seulement d'une menace extérieure*, Institut d'Études de Sécurité, 15 juin 2021.

¹¹¹ Lewis D. et McNeill R. (2019), *How Jihadists struck gold in Africa's Sahel*, A Reuters Special Report, 22 novembre 2019.

moins, l'étude met en exergue que les sites miniers peuvent être une source de revenus attractive pour ces groupes, et qu'un climat favorable pour le recrutement des jeunes par ce type de groupe dans le secteur de l'orpaillage clandestin existe en Côte d'Ivoire.

Dans la région de Kong, les attaques de Kafolo présagent de la probable présence d'acteurs en rapport avec des groupes extrémistes violents. Néanmoins, pour l'instant, il n'y a pas de signes extérieurs qui permettent de les identifier. Un expert des ressources naturelles explique qu'il y a une présence d'éléments de groupes extrémistes violents dans certaines zones isolées de la Côte d'Ivoire, et que ces éléments approchent les jeunes de manière individuelle. Pour le moment cette pratique n'a cependant pas été rapportée dans le secteur de l'orpaillage¹¹².

Au regard des preuves existantes concernant les liens entre l'orpaillage et l'extrémisme violent dans les pays du Sahel, notamment au Mali, au Burkina Faso et au Niger, on peut observer une tendance des analystes à répliquer ce lien dans le contexte ivoirien, et conclure que les groupes extrémistes violents sont actuellement présents et actifs sur les sites d'orpaillage. Néanmoins, en l'absence de preuves empiriques, ces conclusions restent des hypothèses.

Dans le contexte de cette étude, le nombre limité de sites d'orpaillage visités, et le temps limité également passé sur chaque site, ne permettent pas une généralisation de l'hypothèse de l'absence de ces groupes sur les sites d'orpaillage. Ce manque de preuves empiriques devrait pousser les analystes et décideurs politiques à la prudence et à la rigueur scientifique lors d'analyses et de mesures liées au supposé nexus entre l'orpaillage et l'extrémisme violent.

7.3 Facteurs de risque liés à l'implication des groupes extrémistes violents dans le secteur de l'or EMAPE en Côte d'Ivoire

Malgré l'absence d'indicateurs relatifs à une présence active de groupes extrémistes violents sur les onze sites visités, la menace d'une infiltration de ce type de groupe dans l'extraction et/ou le commerce de l'or en Côte d'Ivoire est réel.

Dans cette section, les principaux facteurs de risque d'implication des groupes extrémistes violents dans le secteur de l'or EMAPE dans le Sahel sont présentés, et appliqués au contexte ivoirien afin de définir un niveau de risque adapté à notre sujet d'étude.

Diagramma 4: risques liés à l'extrémisme violent

Buts possible des groupes extrémistes	Risques connectés	Observé en Côte d'Ivoire						
		faible	moyen	élevé				
 <p>LES MINES D'OR POUR OBTENIR DES RESSOURCES</p>	Le contrôle direct et indirect des mines d'or	■						
	Les mines d'or comme cibles des attaques	■						
	La sécurité des mines d'or	■						
	Les kidnappings	■	■					
	Les mines d'or pour l'obtention d'engins explosifs improvisés (EEI) et lieu d'entraînement à l'utilisation d'EEI	■				▼		
 <p>LES MINES D'OR POUR RECRUTER</p>	Précarité des mineurs de l'EMAPE	■				▼		
	Frustration envers l'état	■	■	■			▼	
 <p>LE COMMERCE DE L'OR POUR GENERER DES REVENUS</p>	Évasion fiscale	■					▼	
	Blanchiment d'argent	■	■	■				▼
	Argent de protection	■						

¹¹² Interview avec le représentant d'une ONG internationale, Abidjan, mai 2022.

7.3.1 Les sites aurifères comme ressources pour les groupes extrémistes violents

7.3.1.1 Contrôle direct et/ou indirect des sites aurifères

■ PRATIQUES IDENTIFIÉES AU SAHEL

L'orpaillage est attractif pour les groupes extrémistes en vue de générer des revenus directs. Dans les pays du Sahel, on peut observer une augmentation du contrôle direct de sites miniers d'or, des routes d'accès et d'évacuation des minerais, ainsi que des pratiques de taxation illégale, par certains éléments extrémistes violents et autres groupes armés¹¹³. En 2019, International Crisis Group (ICG) rapportait notamment ce genre de pratiques dans la région de Kidal (Mali), bastion de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). Il a également été observé le prélèvement de la Zakat (impôt religieux) par des groupes extrémistes violents auprès des populations d'orpailleurs¹¹⁴.

Outre le financement des groupes à travers les revenus générés par l'or, le contrôle des sites miniers représente une source de revenus pour les combattants eux-mêmes.

■ NIVEAU DE RISQUE IDENTIFIÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Au regard du nombre d'incidents commis par les groupes extrémistes ces dernières années à la frontière burkinabè¹¹⁵, les sites d'orpaillage situés à la frontière dans la zone de Doropo pourraient être particulièrement à risque de ce type de contrôle illégal. Les sites d'orpaillage situés dans des départements ayant déjà été la cible d'attaques terroristes, tels que les départements de Téhini et de Kong, sont également à risque.

7.3.1.2 Les sites aurifères comme cible d'attaques

■ PRATIQUES IDENTIFIÉES AU SAHEL

On assiste ces dernières années à une recrudescence des attaques par des groupes extrémistes violents, dans ou à proximité de sites aurifères, notamment au Burkina Faso. La violence s'est propagée à partir d'attaques au nord et à l'est du Burkina Faso, vers des sites aurifères dans le sud, près de la frontière avec la Côte d'Ivoire¹¹⁶. En février 2022, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) rapportait que, depuis mai 2021, environ 7.000 réfugiés burkinabés sont arrivés dans le nord-ouest de la Côte d'Ivo-

ire (notamment à Tougbo) fuyant des attaques de djihadistes dans leur village¹¹⁷.

■ NIVEAU DE RISQUE IDENTIFIÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Le risque d'incursions de groupes extrémistes violents dans les sites d'orpaillage, comme on l'observe dans le Sahel, existe pour la Côte d'Ivoire mais ce risque est moindre et peut-être atténué. Jusqu'à aujourd'hui, aucune attaque documentée et associée aux groupes extrémistes violents n'a ciblé un site d'orpaillage en Côte d'Ivoire.

Il y a le sentiment, dans le pays, que l'État ivoirien est plus fort que dans les pays voisins (Burkina Faso et Mali). La présence récente de militaires dans le nord du pays a tendance à rassurer les populations, et pourrait être une force de dissuasion contre les groupes violents. Depuis les attaques de 2021, la présence militaire est d'autant plus visible. L'État ivoirien a en effet installé plusieurs camps militaires, notamment dans le département de Kong et de Téhini, dont d'importantes bases militaires à Tougbo et à Kafolo, et des checkpoints dans les villages voisins. La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), menée en Côte d'Ivoire depuis 2017, semble également doter le pays de forces capables de répondre à ces risques d'expansion¹¹⁸.

Par ailleurs, cette étude met également en évidence que plus le site d'orpaillage est organisé, moindre est le risque d'incursion de groupes armés. Les sites visités concernaient en effet de grands sites d'orpaillage très productifs et organisés avec parfois trois niveaux de sécurité avant de pouvoir y accéder (voir section 4.1). Pour ce type de sites très lucratifs, il y a davantage un risque que les opérateurs miniers voient un intérêt économique à s'allier avec des groupes extrémistes violents au lieu qu'il y ait des incursions de ces groupes dans les sites (voir section 7.3.3.2).

7.3.1.3 Sécurisation des sites aurifères par les groupes extrémistes violents

■ PRATIQUES IDENTIFIÉES AU SAHEL

La sécurisation de sites d'orpaillage par des éléments de groupes extrémistes violents représente également une source de revenus pour ces groupes opérant dans le Sahel.

Dans la province du Soum au Burkina Faso, il a été rapporté que des djihadistes ont été rémunérés par des orpailleurs pour effectuer des missions de sécurité sur les sites. Au Mali, dans la

¹¹³ Lewis D. et McNeill R. (2019), *How Jihadists struck gold in Africa's Sahel*, A Reuters Special Report, 22 novembre 2019.

¹¹⁴ ICG (2019), *Reprenre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, Rapport Afrique du Crisis Group N°282, 13 novembre 2019.

¹¹⁵ Voir les données ACLED : <https://acleddata.com/#/dashboard>.

¹¹⁶ Lewis D. et McNeill R. (2019), *How Jihadists struck gold in Africa's Sahel*, A Reuters Special Report, 22 novembre 2019.

¹¹⁷ HCR (2022), *Côte d'Ivoire : plus de 7.000 réfugiés du Burkina Faso suite aux attaques de groupes djihadistes*, 4 février 2022.

¹¹⁸ Assanvo W. (2021), *Le terrorisme en Côte d'Ivoire ne relève plus seulement d'une menace extérieure*, Institut d'Études de Sécurité, 15 juin 2021.

région de Kidal, la CMA sécurise aussi certains sites miniers¹¹⁹.

■ NIVEAU DE RISQUE IDENTIFIÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Actuellement, en Côte d'Ivoire, le principal mode de sécurisation des sites repose sur des agents de sécurité locaux qui peuvent parfois inclure des Dozos, engagés par les opérateurs miniers (voir section 4.1). Le risque que la sécurisation des sites soit déléguée à des unités liées à des groupes extrémistes violents est faible en Côte d'Ivoire, et aucun cas n'a été rapporté dans le cadre de cette étude.

7.3.1.4 Les sites aurifères et les Engins Explosifs Improvisés (EEIs)

■ PRATIQUES IDENTIFIÉES AU SAHEL

Dans la région du Sahel, en particulier dans le centre du Mali et dans certaines régions du Burkina Faso, les sites aurifères ont été reconnus comme un lieu d'approvisionnement pour la fabrication d'Engins Explosifs Improvisés (EEI) pour les membres des groupes extrémistes violents¹²⁰. Dans les sites aurifères artisanaux, on trouve en effet des éléments nécessaires à la confection de chaînes pyrotechniques, qui sont la base des EEIs. Il s'agit notamment de composants d'explosifs comme le nitrate d'ammonium mais aussi des systèmes d'allumage, de détonation, ou des dispositifs de retard¹²¹.

Ces sites peuvent également servir de lieu de formation en matière d'explosifs.

■ NIVEAU DE RISQUE IDENTIFIÉ EN CÔTE D'IVOIRE

L'utilisation d'engins explosifs est également une pratique observée dans certains sites d'orpaillage en Côte d'Ivoire. Plus spécifiquement, lorsque que la roche est très dure et empêche les orpailleurs d'avancer vers leurs filons d'or, ils utilisent de la dynamite pour détruire les parties résistantes.

Les sites d'orpaillage sont aussi attractifs comme lieux de formation pour la fabrication et l'utilisation de ces engins. En 2019, International Crisis Group (ICG) rapportait que des membres de la katiba Khalid Ben Walid, branche sud d'Ansar Eddine, auraient reconnu avoir reçu une formation aux explosifs sur une des nombreuses mines d'or artisanales du nord

de la Côte d'Ivoire, près de la frontière malienne. Notre étude n'a pas pu corroborer ces éléments.

La présence d'engins explosifs dans les sites d'orpaillage clandestins peut également être utile pour les groupes extrémistes violents pour l'approvisionnement de détonateurs utilisés pour leurs bombes artisanales (engins explosifs improvisés – EEI)¹²².

7.3.1.5 Kidnapping

■ NIVEAU DE RISQUE IDENTIFIÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Les attaques de sites miniers industriels par les groupes extrémistes violents, ainsi que les enlèvements d'étrangers liés aux intérêts miniers industriels, peuvent également être une source intéressante de revenus. En janvier 2020, par exemple, le fils d'un propriétaire de nationalité indienne de la mine d'Inata au Burkina-Faso, faisant partie du Balaji Mining Group, a été libéré après avoir été enlevé en septembre 2018, probablement après le paiement d'une rançon¹²³. Des attaques contre des employés nationaux de ces grands industriels étrangers sont également fréquents dans la région¹²⁴.

En ciblant les investisseurs miniers étrangers, leurs convois de travailleurs, ou encore les voies d'accès aux sites industriels, les groupes extrémistes tentent de forcer les investisseurs industriels à se retirer de la région. Dans des pays où le secteur minier représente une part significative des recettes fiscales, le retrait de ces opérateurs pourraient avoir un impact néfaste pour les budgets des gouvernements et les dépenses publiques, particulièrement dans un contexte où les dépenses militaires sont très importantes.

■ NIVEAU DE RISQUE IDENTIFIÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Alors que ce type d'attaques et de kidnapping, liés aux intérêts miniers industriels, n'a pas encore été observé en Côte d'Ivoire, le risque d'attaques et de kidnapping de personnel existe pour certains grands industriels opérant aux frontières avec le Mali. Les permis d'exploitation de l'or PE 39 et PE 34, respectivement détenus par Perseus Mining CI et la Société des Mines de Tongon, situés à la frontière avec le Mali, sont particulièrement sujets à ce type de risque.

¹¹⁹ ICG (2019), *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, Rapport Afrique du Crisis Group N°282, 13 novembre 2019.

¹²⁰ ICG (2019), *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, Rapport Afrique du Crisis Group N°282, 13 novembre 2019.

¹²¹ Interview avec un expert militaire du Sahel, Bruxelles, août 2022.

¹²² ICG (2019), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste*, Briefing n°149 / AFRICA, 20 décembre 2019

¹²³ Lewis D., Pujol-Mazzini A, Ross A. et Heritage T., (2020), *Son of Burkina Faso gold miner owner released after year-long captivity*, 20 janvier 2020.

¹²⁴ Voir une attaque récente contre de potentiels employés de l'industriel Endeavour actif notamment en Côte d'Ivoire. Reference : <https://www.voanews.com/a/militants-kill-6-in-attack-on-convoy-from-burkina-faso-gold-mine/6719327.html>.

7.3.2 Les sites aurifères comme lieu de recrutement pour les groupes extrémistes violents

Cette section met en évidence la vulnérabilité des orpailleurs (jeunes creuseurs surtout) au recrutement par les groupes extrémistes violents. D'une manière générale, les conditions identifiées pour le recrutement sont des facteurs classiques de vulnérabilité socio-économique (pauvreté, manque d'éducation, situation familiale), les frustrations envers l'État dues à la politique de répression de l'orpaillage clandestin, ainsi que la préférence de l'État pour les conglomerats miniers étrangers.

7.3.2.1 Vulnérabilité socio-économique des orpailleurs

■ EVIDENCE FROM THE SAHEL

La pauvreté de la population, en général, représente un risque de recrutement par les groupes extrémistes violents dans le Sahel. Cependant, ce facteur représente un risque de recrutement relativement faible.

■ NIVEAU DE RISQUE IDENTIFIÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Les populations rencontrées dans et autour des sites d'orpaillage visités ont un sentiment très réel de pauvreté. En dehors du secteur de la noix de cajou mais qui, comme mentionné précédemment, apparaît de moins en moins rentable pour les petits exploitants, il y a peu d'activités génératrices de revenu dans le nord du pays. L'orpaillage est alors perçu comme une aubaine par les plus vulnérables. « Avec l'or on peut gagner de l'argent rapidement » rapporte un jeune orpailleur rencontré dans la zone de Bouna¹²⁵.

Cependant, le niveau élevé d'informalité qui prime dans ce secteur s'accompagne de beaucoup de précarité, surtout pour les petits orpailleurs qui sont à la merci des déguerpissements organisés par la BRICM, et dont les revenus sont donc très irréguliers. Cette précarité est accentuée par la présence d'une corruption généralisée au niveau des opérations d'extraction qui pénalise davantage les orpailleurs.

7.3.2.2 Frustration à l'égard de la répression menée par l'État

■ PRATIQUES IDENTIFIÉES AU SAHEL

Dans le Sahel, il a été observé un risque de recrutement des orpailleurs par les groupes extrémistes violents en raison

de la frustration des orpailleurs à l'égard des politiques répressives des gouvernements envers leur secteur. Le sentiment d'injustice au sein des communautés d'orpailleurs représente un facteur favorisant le recrutement.

Au Burkina Faso, dans la province de Soum, il a été rapporté en 2019 un rapprochement des communautés locales et des djihadistes suite à des saisies de matériel d'orpaillage et d'opérations antiterroristes menées par le gouvernement. Ce même type de rapprochement a également été observé dans l'Est du Burkina Faso, où suite à la fermeture de sites miniers artisanaux ordonnée par le gouvernement en 2018, les orpailleurs se sont tournés vers les djihadistes, qui ont rouvert certaines mines, dont celle de Kabonga¹²⁶.

Les communautés locales, dont les communautés d'orpailleurs, ont tendance à s'allier avec les groupes extrémistes violents pour obtenir justice. Dans un contexte, où les conflits intercommunautaires pour l'accès aux ressources sont récurrents, et où la présence de diverses milices armées est importante, les groupes extrémistes violents, sont souvent perçus par les populations des territoires qu'ils contrôlent comme une force capable de rétablir l'ordre et la loi. Dans cette même province de Soum au Burkina Faso, des orpailleurs auraient ainsi soutenu les djihadistes contre des Koglweogo qui s'étaient emparés d'un site d'orpaillage¹²⁷.

Certains orpailleurs s'associent ainsi avec les groupes extrémistes violents plus par pragmatisme que par conviction (religieuse).

■ NIVEAU DE RISQUE IDENTIFIÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Alors que dans le Sahel, la répression de l'orpaillage est sporadique et semble être davantage en lien avec la lutte contre le financement des groupes terroristes, en Côte d'Ivoire, la répression de l'orpaillage clandestin est plus systématique, et fait partie d'une politique générale du gouvernement. Ce niveau élevé de répression présente un risque important de recrutement dans le contexte ivoirien.

Dans le cadre de cette étude, une frustration notable des orpailleurs à l'égard des agents et des politiques de l'État a été observée. « Ce sont les corps habillés qui nous fatiguent ici, souvent »¹²⁸.

Les orpailleurs ont tendance à être en opposition avec le gouvernement, souvent perçu comme un prédateur car in-

¹²⁵ Entretien avec un orpailleur, zone de Bouna, mars 2022.

¹²⁶ ICG (2019), *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, Rapport Afrique du Crisis Group N°282, 13 novembre 2019

¹²⁷ ICG (2019), *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, Rapport Afrique du Crisis Group N°282, 13 novembre 2019

¹²⁸ Interview avec un orpailleur, dans le site Gbadjoudou 1, dans la zone de Bouna, mars 2022.

variablement opposé à leurs intérêts, cherchant à régler, à imposer des taxes, ainsi qu'à favoriser les entreprises industrielles au détriment des activités artisanales et des communautés locales (voir section 5.2).

Cette répression menée par l'État ivoirien frustre terriblement les orpailleurs, les empêchant de travailler et par conséquent de générer des revenus. Les communautés profitant de l'orpaillage sont tout aussi mécontentes de ces actions de répression. Selon les orpailleurs, la destruction des sites miniers est perçue comme une attaque par l'État contre les jeunes qui n'ont pas d'emploi¹²⁹. Pour un représentant d'un syndicat d'orpailleurs, la stratégie de répression de l'orpaillage menée par le gouvernement ivoirien est totalement inefficace au plan social¹³⁰.

Ainsi, alors que les djihadistes ont tendance à tirer profit des vulnérabilités et des frustrations des populations, la politique de répression de l'État envers l'orpaillage augmente cette vulnérabilité plutôt que l'inverse.

7.3.3 Le commerce transnational de l'or comme source de revenu pour les groupes extrémistes violents

7.3.3.1 Évasion fiscale

Dans les pays hautement productifs d'or EMAPE et à faible gouvernance, comme les pays de la région du Sahel, l'or est fréquemment utilisé par des opérateurs économiques et acteurs criminels à des fins d'évasion fiscale.

Dans le contexte ivoirien, certains interlocuteurs¹³¹ ont rapporté que des sociétés ou opérateurs ivoiriens pouvaient acheter de l'or illégal en Côte d'Ivoire avec des fonds non déclarés. Elles convertissent ainsi des devises non déclarées en un actif hautement fongible.

Cet or est ensuite exporté vers Dubaï, souvent sans être déclaré, ou en sous-déclarant la quantité. Un commerçant peut, par exemple, déclarer 500 grammes alors qu'il en exporte

20 kg ; les douaniers à l'aéroport ne faisant pas de contrôle du poids de l'or. Une fois à Dubaï, l'or est converti en devises étrangères (USD ou euros), ce qui permet aux sociétés et opérateurs ivoiriens d'acheter divers biens (tels que des voitures ou matériel informatique), qu'ils peuvent ensuite importer en Côte d'Ivoire¹³².

Utiliser ainsi l'or comme un instrument financier permet à ces sociétés et opérateurs de sous-déclarer les revenus de leur entreprise, et par conséquent de payer moins d'impôts au niveau national. Cela leur permet aussi d'éviter certains frais de douane, de change, et des frais liés au transfert d'argent, et d'éviter les réglementations concernant le rapatriement des devises étrangères. Ces opérateurs économiques s'engagent alors dans un cycle de blanchiment d'argent basé sur l'or.

Dans les pays du Sahel, cette pratique d'évasion fiscale par le blanchiment d'argent est aussi observée auprès d'acteurs impliqués dans le crime organisé.

En Côte d'Ivoire le risque que les groupes extrémistes violents bénéficient de revenus indirects générés à travers l'évasion fiscale via l'or est actuellement faible et dépend de deux facteurs. D'une part, les organisations impliquées dans le crime organisé en Côte d'Ivoire utilisent l'or à des fins d'évitement fiscal pour des bénéfices générés à travers des activités légales. Et, d'autre part, qu'il existe un lien entre les organisations criminelles et les groupes extrémistes violents (voir section 6).

7.3.3.2. Blanchiment d'argent

La nécessité de blanchir des fonds mal acquis

Depuis plusieurs années, on observe, dans les pays frontaliers à la Côte d'Ivoire, une présence croissante d'organisations de crime organisé, ainsi que des groupes extrémistes violents¹³³. Les pays voisins, comme le Mali et le Burkina Faso sont devenus des plaques tournantes majeures pour les réseaux régionaux de criminalité organisée dont le trafic de narcotiques, d'êtres humains, de carburant et de cigarettes¹³⁴. Depuis ces dernières années, le Mali sert notamment de zone de transit

¹²⁹ Duhem, V. (2021), *Côte d'Ivoire : la ruée vers l'or*, Jeune Afrique, 28 janvier 2021.

¹³⁰ Interview avec un représentant du Groupement des petites mines et acheteurs de Côte d'Ivoire (GPMACI) Abidjan, mai 2022.

¹³¹ Interview avec un représentant d'une société d'exportation d'or, Abidjan, mai 2022 ; interview avec le représentant d'une association du commerce, Abidjan, mai 2022

¹³² Interview avec un représentant d'association de commerce, Abidjan, mai 2022 ; Interview avec un exportateur d'or, Abidjan, mai 2022.

¹³³ Gaye S. B. (2018), *Connections between Jihadist groups and smuggling and illegal trafficking rings in the Sahel*, Friedrich-Ebert-Stiftung Peace and Security, 2018.

¹³⁴ Assanvo W. et autres (2019), *Violent extremism, organised crime and local conflicts in Liptako-Gourma*, Institute for Security Studies, West Africa Report, 10 décembre 2019.

importante pour les expéditions de cocaïne d'Amérique latine vers l'Europe et le Moyen-Orient¹³⁵. Ces organisations criminelles transnationales génèrent énormément d'argent à travers leurs activités illicites, qui nécessitent d'être blanchis ; chose pour laquelle l'or EMAPE se révèle utile.

De même, l'or permet aux groupes extrémistes violents actifs dans la région (notamment le JNIM¹³⁶, affilié à la Katiba Macina) de blanchir des revenus mal acquis (par exemple, issues de rançons et de vols de bétail¹³⁷). Au Burkina Faso, au Niger et dans la région centrale du Mali, des groupes extrémistes violents sont impliqués dans le vol à grande échelle de bétail, qui fait ensuite l'objet d'un trafic transfrontalier vers les états voisins, dont la Côte d'Ivoire¹³⁸. Concernant les rançons, il a été estimé qu'entre 2003 et 2013, les groupes extrémistes violents opérant dans le Sahel, auraient généré près de 160 millions d'euros à travers le kidnapping¹³⁹. AQMI à lui seul, aurait généré entre 2006 et 2011 près de 70 millions de USD¹⁴⁰.

L'importance de l'or dans les pratiques de blanchiment d'argent

L'or issu de l'EMAPE est un instrument financier, plus qu'un simple minerai. Il joue un rôle essentiel dans le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale à l'échelle mondiale. L'or peut être exporté illégalement par petits lots de grande valeur, puis utilisé pour acheter des devises internationales convertibles, telles que des dollars américains et des euros, aux points de vente à l'étranger, principalement à Dubaï.

Les caractéristiques intrinsèques de l'or, c'est-à-dire sa valeur élevée, sa portabilité, la possibilité de pouvoir l'échanger facilement (il est échangeable dans le monde entier) et les caractéristiques inhérentes au marché de l'or facilitent ce processus de blanchiment d'argent. Comme on peut l'observer dans la région du Sahel, l'or illicite attire particulière-

ment les criminels et les organisations criminelles qui l'utilisent notamment pour stocker et transférer des richesses, échapper à l'impôt, blanchir de l'argent et financer d'autres activités criminelles.

La quasi-totalité de l'or EMAPE ivoirien est non déclaré, non taxé, et est principalement acheminé vers Dubaï, notamment via les pays frontaliers. Ce flux financier illicite (FFI) est essentiel pour les groupes criminels organisés transnationaux et les groupes extrémistes violents, en tant qu'instrument financier de blanchiment d'argent. Par ailleurs, dans les pays africains producteurs d'or EMAPE, les blanchisseurs d'argent ont tendance à payer un prix élevé pour l'or illégal, parfois plus élevé que le prix mondial¹⁴¹. Cependant, la perte nominale sur la transaction d'or sera compensée par la valeur presque inestimable de rendre légitime des fonds générés par des activités criminelles ou terroristes.

Le système Hawala

Au niveau local, les acteurs qui blanchissent leur argent, issu de divers trafics, en utilisant l'or via Dubaï, utilisent souvent le système Hawala. Hawala est un système parallèle de transfert d'argent, basé sur la confiance. Le système fonctionne à travers un vaste réseau de courtiers qui transfèrent de l'argent d'un endroit de la planète à un autre sans se déplacer. Cela permet aux courtiers Hawala d'offrir des taux plus compétitifs que les taux de change officiels, appliqués par le système bancaire traditionnel, et avec une commission bien inférieure¹⁴². En outre, le système Hawala permet aux commerçants impliqués dans le commerce de l'or d'éviter les commissions bancaires et les frais liés aux transferts d'argent.

Le paiement via le système Hawala étant informel et difficile à détecter, il facilite le processus d'évasion fiscale et de blanchiment d'argent, car aucun transfert d'argent n'est officiellement

¹³⁵ ICG (2018), *Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali*, International Crisis Group, Report n°267- Africa, 13 décembre 2018. Et, UNODC (2013), *Transnational Organized Crime in West Africa : a threat assessment*, février 2013.

¹³⁶ Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin.

¹³⁷ Assanvo W. et autres (2019), *Violent extremism, organised crime and local conflicts in Liptako-Gourma*, Institute for Security Studies, West Africa Report, 10 décembre 2019.

¹³⁸ Assanvo W. et autres (2019), *Violent extremism, organised crime and local conflicts in Liptako-Gourma*, Institute for Security Studies, West Africa Report, 10 décembre 2019.

¹³⁹ Lounnas D. (2018), *The links between Jihadi organizations and illegal trafficking in the Sahel*, Menara working Paper N°25, novembre 2018.

¹⁴⁰ Foster-Bowser E. et Sanders A. (2012), *Security threats in the Sahel and beyond: AQIM, Boko Haram and al Shabaab*, CIMIC, avril 2012

¹⁴¹ Sofala Partners & BetterChain (2019), *The barriers to financial access for the responsible minerals trade in the Great Lakes Region*, Public-Private Alliance for Responsible Minerals Trade, avril 2019.

¹⁴² Mahamoud I. (2014), *Comprendre le fonctionnement des hawalas : pour une meilleure régulation*, Technique financières et de développement, 2014/1, n°114.

enregistré (absence de toute comptabilité et documentation). L'opacité et la discrétion du système le rend particulièrement attractif pour les criminels¹⁴³. Plusieurs opérateurs rencontrés ont confirmé l'utilisation du système Hawala dans le commerce de l'or lié à la Côte d'Ivoire¹⁴⁴. Cependant, cette étude n'a pas permis de déterminer l'envergure du recours à ce système de transfert d'argent opaque en Côte d'Ivoire.

L'interaction entre les groupes extrémistes violents et les trafiquants d'or

Dans ce contexte, l'or EMAPE en tant qu'instrument financier permet aux organisations liées au crime organisé de blanchir les bénéfices de leurs activités criminelles, ce qui profite indirectement aux groupes extrémistes violents, qui génèrent des revenus à partir de la réception d'argent de protection payé par ces réseaux de criminels (voir section 7.3.3.3).

De leur côté, les trafiquants d'or qui vendent leur or illicite aux organisations criminelles pour faciliter leurs activités de blanchiment d'argent contribuant ainsi de manière indirecte au financement du terrorisme, même si les trafiquants d'or (non impliqués dans d'autres activités illicites) ne sont pas nécessairement étroitement liés aux groupes criminels et extrémistes violents. Ils ont tendance à être des intermédiaires travaillant des deux côtés. Ils leur vendent leur or illégal, ce qui leur permet à leur tour de blanchir l'argent qu'ils ont généré à travers d'autres activités illégales. Néanmoins, il pourrait y avoir un risque qu'ils collaborent entre eux pour imposer des prix d'achat d'or plus bas aux creuseurs, une

pratique qui bénéficierait tant aux commerçants qu'aux groupes extrémistes violents.

Il existe donc en Côte d'Ivoire un risque que de grands commerçants d'or voient un intérêt économique à collaborer avec des groupes extrémistes violents, ou des groupes impliqués dans le crime organisé.

7.3.3.3 Argent de protection

On observe également des **liens de circonstance / opportunistes entre le crime organisé et les groupes extrémistes violents**. Ces relations basées sur l'opportunisme sont de plus en plus fréquentes dans les pays du Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso). Il a par exemple été observé une augmentation des relations transactionnelles, notamment de paiements faits par des criminels (trafiquants, par exemple) aux groupes extrémistes violents afin de sécuriser des zones de transit de marchandises sensibles, tels que de la drogue ou des armes¹⁴⁵. On parle de paiement « d'argent de protection » (protection money)¹⁴⁶.

Dans le cadre de cette étude, ce type de lien entre les organisations criminelles et les groupes extrémistes violents n'a pas été identifié en Côte d'Ivoire. Néanmoins, certaines conditions structurelles pour une interconnexion entre le crime organisé et les groupes extrémistes violents actifs à la frontière ivoirienne sont présentes, au regard de la présence de nombreux trafics à la frontière nord de la Côte d'Ivoire.

¹⁴³ Degos J.G. (2016), *Hawala pour transférer ou blanchir de l'argent, la meilleure ou la pire des pratiques de management ?*, IRHIS1, 3 juillet 2016.

¹⁴⁴ Interview avec un représentant d'association de commerce, Abidjan, mai 2022 ; interview avec un représentant d'une société d'exportation d'or, Abidjan, mai 2022 ; interview avec un représentant de coopérative, Bouaké, mai 2022.

¹⁴⁵ ICG (2018), *Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali*, International Crisis Group, Report n°267- Africa, 13 décembre 2018.

¹⁴⁶ Lounnas D. (2018), *The links between Jihadi organizations and illegal trafficking in the Sahel*, Menara working Paper N°25, novembre 2018.

8 Conclusions et recommandations pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement en or responsables

Cette étude démontre l'importance de l'orpaillage dans l'économie locale du nord de la Côte d'Ivoire, et son potentiel de génération de recettes fiscales pour le gouvernement ; la production d'or EMAPE représentant presque autant que la production industrielle.

Malgré la complexité du secteur, des opportunités existent pour valoriser **l'orpaillage en tant qu'activité génératrice de revenus** pour une population vulnérable et à risque. « L'État doit organiser ce secteur et faire sortir ces jeunes orpailleurs de la clandestinité »¹⁴⁷. De manière générale, il serait recommandé aux pouvoirs publics d'éviter des logiques trop coercitives, et d'ouvrir un cadre de négociation avec les acteurs dans la gestion des sites.

Aussi, malgré l'absence de preuves empiriques, l'étude dépeint, à travers une analyse comparative avec les pays de la région du Sahel, des facteurs de risque quant à l'implication des groupes extrémistes violents dans le secteur de l'or EMAPE en Côte d'Ivoire, tant au niveau de l'extraction que du commerce de l'or. Pour atténuer ce risque, il paraît indispensable de soutenir la formalisation du secteur de l'or EMAPE.

La formalisation est un processus complexe qui vise à amener les creuseurs et les commerçants dans la légalité et l'économie formelle. Des expériences dans d'autres pays ont montré que les initiatives prises pour canaliser l'or illicite vers des chaînes d'approvisionnement légales, et réduire l'ampleur du blanchiment d'argent lié à l'or EMAPE, doivent se baser sur la motivation des parties prenantes de l'EMAPE par l'incitation, plutôt que par la coercition¹⁴⁸. Cela doit également faire partie d'efforts plus larges visant à réduire les risques de propagation de l'extrémisme violent dans le nord de la Côte d'Ivoire, en renforçant la gestion des ressources naturelles par les communautés, en améliorant les processus de gouvernance locale, et en renforçant les relations entre le gouvernement central (y compris les forces de sécurité) et les collectivités locales.

Concrètement, ce processus peut être mis en œuvre à travers plusieurs actions :

Renforcement des capacités des orpailleurs

- Formations des orpailleurs aux thématiques suivantes, afin d'amener le secteur à respecter de facto certains standards, et ainsi faciliter sa formalisation éventuelle : conditions de travail, santé et sécurité des travailleurs, environnement (réduction de l'utilisation du mercure /

alternatives au mercure), droits de l'homme (travail des enfants, exploitations sexuelles, etc.), légalité.

- Faire le bilan des chantiers-école, un programme gouvernemental de formation et d'encadrement par la SO-DEMI, notamment sur les techniques de prospection, la gestion environnementale et la législation minière, afin de déterminer les besoins et réussites en termes de formalisation du secteur.
- Sensibiliser les acteurs à la loi minière : Renforcer la compréhension du code minier de 2014 auprès des opérateurs, coopératives, collecteurs, exportateurs, etc., en particulier concernant les procédures d'obtention du permis d'exploitation, et les règles pour le respect de l'environnement (dont l'interdiction du mercure). Afin de lutter contre la corruption des agents de l'État sur le terrain, il conviendrait également d'établir et de communiquer en détail un manuel de procédures qui explique clairement les taxes et redevances légales.

Appuyer une réforme du cadre réglementaire de l'orpaillage en Côte d'Ivoire

- Simplifier et accélérer les procédures administratives d'accès à l'exercice de l'orpaillage légal ; en particulier, mettre en place un système de guichet unique pour les activités liées à l'extraction et à l'exportation. Il s'agit de rendre les procédures d'allocation de permis, licences, etc. moins dépendantes de différents ministères, donc plus centralisées.
- Légaliser la cohabitation entre les activités industrielles et d'orpaillage. Des expériences d'autres pays peuvent être pertinentes dans ce contexte. En République Démocratique du Congo par exemple, des coopératives minières ont établi des protocoles d'accord avec des détenteurs de permis de recherche, leur permettant d'opérer dans une zone déterminée de la concession, pendant un temps déterminé, moyennant une redevance. Cette solution permet à la société minière d'atténuer le risque d'une mauvaise cohabitation avec l'orpaillage, tout en évitant de céder une partie de son titre, ce qui aurait un impact direct sur la valeur de son titre, et rendrait le projet minier moins attractif pour les investisseurs.
- Délimiter davantage des zones réservées aux activités d'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée. Ces zones devraient être prédéfinies, sans nécessairement qu'il y ait une demande préalable de la part des opérateurs. Il s'agit d'identifier des zones ayant une capacité de

¹⁴⁷ Interview avec le Secrétaire général du Conseil National Islamique, Abidjan, mai 2022.

¹⁴⁸ Blore S. (2015), *Capacity Building for a Responsible Minerals Trade (CBRMT) : Working with producers to responsibly source artisanal gold from the Democratic Republic of the Congo*, Tetra Tech, USAID, mai 2015

production sur le long terme, ce qui implique une expertise géologique au niveau des pouvoirs publics.

Renforcer la transparence tout au long des chaînes d'approvisionnement

- Renforcer la conformité des chaînes avec les normes internationales de transparence et de gestion des risques permet de se conformer à la réglementation en vigueur, notamment vis-à-vis des acheteurs européens qui ont l'obligation de *faire preuve de diligence* et par conséquent permet de rassurer les potentiels investisseurs dans le secteur.
- Afin de garantir que l'or EMAPE ne soit pas détourné vers des activités de blanchiment d'argent, il conviendrait de mettre en place un système transparent de collecte d'informations et de contrôle sur les chaînes d'approvisionnement en or, comme l'exige le Guide de l'OCDE¹⁴⁹ (promouvoir un monitoring en continu des chaînes).
- Renforcer la capacité des acteurs locaux dans leurs efforts de diligence raisonnable pour entreprendre une gestion proactive des risques en matière de droits de l'homme, de corruption, de conflit et de légalité tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.
- Appuyer l'accès au marché mondial formel, en s'assurant que les relations commerciales soient profitables pour les acteurs en amont.
- Prendre en compte les systèmes existants de gestion locale des sites et la canalisation de l'or par certains acteurs.

Appuyer la mise en place d'un système de cogestion au niveau de l'extraction

- Afin de concilier les intérêts de toutes les parties prenantes, et ainsi progressivement s'éloigner de l'illégalité, mettre en place un système formel de cogestion entre : les acteurs communautaires (chef coutumier, chef de terre, représentants des femmes, des jeunes, etc.), les agents de l'État, les acteurs des chaînes, et les détenteurs des concessions minières (dans le cas où les activités d'orpaillage se déroulent dans un Permis de Recherche ou d'exploitation). Étant donnée l'implication actuelle des chefs coutumiers, et le bénéfice économique qu'ils tirent de cette activité, il est important qu'au cœur de ce système figure la responsabilisation du chef coutumier envers sa communauté.
- En plus du système de cogestion, mettre en place un système transparent de redistribution des revenus au niveau local. Cela passerait par des consultations lo-

cales, en vue de trouver un accord entre les acteurs sur cette redistribution, et maintenir la cohésion sociale. Il apparaît important que cette répartition puisse être décidée au cas par cas, plutôt que d'imposer un système unique pour tout le pays.

- Pour ce dernier point, s'inspirer de ce qui a été fait dans le secteur des diamants en Côte d'Ivoire ; dans les années 1980, le gouvernement avait mis au point un modèle innovant de cogestion du secteur du diamant artisanal de Séguéla. A travers la société d'État SODEMI, l'État avait signé des conventions de cogestion avec les villages, organisés au départ en groupements à vocation coopérative, et plus tard en sociétés coopératives, qui prévoyait par exemple le prélèvement de 12% de la vente au bénéfice du développement communautaire¹⁵⁰. Ce système de cogestion entre propriétaires fonciers et gouvernement permet le partage des revenus, l'application de la loi et le développement local¹⁵¹.

Le projet Property Rights and Artisanal Diamond Development (PRADD II), financé par USAID entre 2013 et 2018, s'est inspiré de cette expérience en reconnaissant la nécessité d'une approche progressive et flexible de la formalisation. Ceci, afin de combler le fossé entre les partisans d'une interprétation légaliste de la formalisation, et ceux qui soutiennent que le régime foncier coutumier bénéficie davantage aux communautés locales et/ou appauvries. Néanmoins, le rapport final du projet PRADD II souligne que pour une bonne application de ce modèle dans le secteur de l'orpaillage, il est nécessaire d'avoir une réelle volonté politique de formaliser et de légaliser le secteur.¹⁵²

Appuyer l'accès des orpailleurs à des financements non opaques

- L'orpaillage nécessite énormément de capitaux, notamment pour soutenir les activités de production (optimiser la production) et pour financer le commerce. Actuellement, l'orpaillage est basé sur un système de préfinancement opaque, souvent lié à des pratiques de blanchiment d'argent.
- Il apparaît nécessaire d'appuyer les institutions financières en vue d'une meilleure identification et gestion des risques liés à des clients considérés comme à risques, comme les orpailleurs. Il s'agit de renforcer l'expertise des banques à travers l'accès à une information relative aux risques spécifiques de ce secteur, et ainsi les inciter à proposer des produits financiers adaptés.

¹⁴⁹ OCDE (2016), *FAQ: S'approvisionner en or auprès de mineurs artisanaux et à petite-échelle*, OECD Publishing, 2016, p. 8.

¹⁵⁰ De Jong, T., et Sauerwein, T. (2021), *State-owned minerals, village-owned land: How a shared property rights framework helped formalize artisanal diamond miners in Côte d'Ivoire between 1986 and 2016*, *Resources Policy*, 70, 101920, mars 2021.

¹⁵¹ Tetra Tech (2018), *Property rights and artisanal diamond development II - PRADD II, final report 2013-2018*, décembre 2018.

¹⁵² Tetra Tech (2018), *Property rights and artisanal diamond development II - PRADD II, final report 2013-2018*, p. 32, décembre 2018.

9 Bibliographie

Abidjan.net. (2017), *Compagnie de transport Ralle Ouedraogo & Freres (CTROF)*, 3 février 2017. Disponible au lien suivant : <https://business.abidjan.net/annonces-legales/25-avis-de-modification/59766-compagnie-de-transport-ralle-ouedraogo-freres-ctrof>.

Assanvo W. et autres (2019), *Violent extremism, organised crime and local conflicts in Liptako-Gourma*, Institute for Security Studies, West Africa Report, 10 décembre 2019. Disponible au lien suivant : <https://issafrika.org/research/west-africa-report/violent-extremism-organised-crime-and-local-conflicts-in-liptako-gourma>.

Assanvo W. (2021), *Le terrorisme en Côte d'Ivoire ne relève plus seulement d'une menace extérieure*, Institut d'Études de Sécurité, 15 juin 2021. Disponible au lien suivant : <https://issafrika.org/fr/iss-today/le-terrorisme-en-cote-divoire-ne-releve-plus-seulement-dune-menace-exterieure>.

Banque mondiale (2019), *Perspectives économiques en Côte d'Ivoire : 8 graphiques pour comprendre les enjeux de l'urbanisation*, Banque mondiale, 21 février 2019. Disponible au lien suivant : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cote-divoire/publication/cote-divoire-economic-outlook-understanding-the-challenges-of-urbanization-in-height-charts>.

Blore S. (2015), *Capacity Building for a Responsible Minerals Trade (CBRMT) : Working with producers to responsibly source artisanal gold from the Democratic Republic of the Congo*, Tetra Tech, USAID, mai 2015. Disponible au lien suivant : https://www.land-links.org/wp-content/uploads/2015/06/USAID_Land_Tenure_CBRMT_Responsibly_Source_Artisanal_Gold_DRC.pdf.

Commodafrica (2022), *La campagne cajou 2022 s'ouvre le 4 février en Côte d'Ivoire avec un prix laissé à FCFA 305*, Comodo Africa Agro-Agri Afrique de l'Ouest, 27 janvier 2022. Disponible au lien suivant : <https://www.commodafrica.com/27-01-2022-la-campagne-cajou-2022-souvre-le-4-fevrier-en-cote-divoire-avec-un-prix-laisse-fcfa-305>.

Degos J.G. (2016), *Hawala pour transférer ou blanchir de l'argent, la meilleure ou la pire des pratiques de management?*, IRHIS1, 3 juillet 2016. Disponible au lien suivant : <https://fraud-meshs.hypotheses.org/84>.

De Jong T. et Helbig de Balzac H. (2019), *Artisanal and Small-Scale Gold Mining (ASGM) Assessment Final Report*, Mali sub

national Governance project, Tetra Tech, novembre 2019 (rapport non publié).

De Jong, T. et Sauerwein, T. (2021), *State-owned minerals, village-owned land : How a shared property rights framework helped formalize artisanal diamond miners in Côte d'Ivoire between 1986 and 2016*, Resources Policy, 70, 101920, mars 2021. Disponible au lien suivant : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S030142072030951X?via%3Dihub>.

D'Herbès P. (2021), *Quels enjeux sécuritaires autour de la contrebande en Côte d'Ivoire ?*, Conflits revue de géopolitique, 16 juillet 2021. Disponible au lien suivant : <https://www.revueconflits.com/cote-ivoire-terrorisme-conflit-pierre-dherbes/>.

Duhem V. (2021), *Côte d'Ivoire : la ruée vers l'or*, Jeune Afrique, 28 janvier 2021. Disponible au lien suivant : <https://www.jeuneafrique.com/1103094/societe/serie-cote-divoire-la-ruée-vers-lor-3-4/>.

DW Direct TV (2021), *Côte d'Ivoire, comprendre le regain d'attaques terroristes*, 16 juin 2021. Disponible au lien suivant : <https://amp.dw.cMO/fr/côte-divoire-regain-attaques-terroristes/a-57901254>.

DW Direct TV (2021), *Faut-il s'inquiéter face à ces attaques dans le Nord de la Côte d'Ivoire ?*, 16 juin 2021. Disponible au lien suivant : <https://amp.dw.cMO/fr/côte-divoire-regain-attaques-terroristes/a-57901254>.

EITI (2021), *Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives – ITIE Côte d'Ivoire - Rapport ITIE 2019 (Version projet)*, décembre 2021. Disponible au lien suivant : <https://eiti.org/sites/default/files/attachments/1-rapport-itie-ci-2019-fin.-29-12-21-.pdf>.

Foster-Bowser E. et Sanders A. (2012), *Security threats in the Sahel and beyond : AQIM, Boko Haram and al Shabaab*, CIMIC, avril 2012. Disponible au lien suivant : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full_Report_3818.pdf.

Gaye S. B. (2018), *Connections between Jihadist groups and smuggling and illegal trafficking rings in the Sahel*, Friedrich-Ebert-Stiftung Peace and Security, 2018. Disponible au lien suivant : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/14176.pdf>.

Global Initiative (2021), *Nord de la Côte d'Ivoire : nouvelles menaces djihadistes*, Bulletin de risque Numéro 1, Global Initiative, septembre 2021. Disponible au lien suivant : <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/09/Nord-de-la-Côte-d'Ivoire-nouvelles-menaces-djihadistes-anciens-réseaux-criminels.pdf>.

HCR (2022), *Côte d'Ivoire : plus de 7.000 réfugiés du Burkina Faso suite aux attaques de groupes djihadistes*, 4 février 2022. Disponible au lien suivant : <https://news.un.org/fr/story/2022/02/1113642>.

ICG (2018), *Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali*, International Crisis Group, Report n°267 - Africa, 13 décembre 2018. Disponible au lien suivant : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/267-narcotrafic-violence-et-politique-au-nord-du-mali>.

ICG (2019), *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, Rapport Afrique, n°282, 13 novembre 2019. Disponible au lien suivant : <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/282-reprendre-en-main.pdf>.

ICG. (2019), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste*, Briefing n°149 / AFRICA, 20 décembre 2019. Disponible au lien suivant : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/c%C3%B4te-divoire/b149-lafrique-de-louest-face-au-risque-de-contagion-jihadiste>.

Konan, K. H. (2019b), *La gestion participative, une solution à l'orpaillage clandestin*, numéro 7, 105–117, décembre 2019. Disponible au lien suivant : https://www.academia.edu/41665598/LA_GESTION_PARTICIPATIVE_UNE_SOLUTION_A_LORPAILLAGE_CLANDESTIN.

Konan, K. H. (2021), *Le code minier ivoirien à l'épreuve de l'orpaillage clandestin : le cas de Fodio, Pongbe et Zievasso au nord de la Côte d'Ivoire*, Kafoudal, Revue des sciences sociales de l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, juin 2021. p.25. Disponible au lien suivant : https://www.researchgate.net/publication/353982379_Le_code_minier_ivoirien_a_l%27epreuve_de_l%27orpaillage_clandestin_le_cas_de_Fodio_Pongbe_et_Zievasso_au_Nord_de_la_Cote_d%27Ivoire.

Konan K. H. et **Amalaman D.** (2021), *Le code minier ivoirien à l'épreuve de l'orpaillage clandestin : le cas de Fodio, Pongbe et Zievasso au nord de la Côte d'Ivoire*, La revue des Sciences Sociales Kafoudal N°7, juin 2021. Disponible au lien suivant: https://www.researchgate.net/publication/353982379_Le_code_minier_ivoirien_a_l%27epreuve_de_l%27orpaillage_clandestin_le_cas_de_Fodio_Pongbe_et_Zievasso_au_Nord_de_la_Cote_d%27Ivoire.

Lewis D., McNeill R. et **Shabalala Z.** (2019), *Gold worth billions smuggled out of Africa*, Reuters, 24 avril 2019. Disponible au lien suivant : <https://www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-smuggling/>.

Lewis D. et **McNeill R.** (2019), *How Jihadists struck gold in Africa's Sahel*, A Reuters Special Report, 22 novembre 2019. Disponible au lien suivant : [How jihadists struck gold in Africa's Sahel \(reuters.com\)](https://www.reuters.com).

Lewis D., Pujol-Mazzini A, Ross A. et **Heritage T.** (2020), *Son of Burkina Faso gold miner owner released after year-long captivity*, 20 janvier 2020. Disponible au lien suivant : <https://www.reuters.com/article/uk-burkina-security-mining-idUKKBN1ZJ1D9>.

Lounnas D. (2018), *The links between Jihadi organizations and illegal trafficking in the Sahel*, Menara working Paper N°25, novembre 2018. Disponible au lien suivant : https://www.cidob.org/en/publications/publication_series/project_papers/menara_papers/working_papers/the_links_between_jihadi_organizations_and_illegal_trafficking_in_the_sahel.

Mahamoud I. (2014), *Comprendre le fonctionnement des hawalas : pour une meilleure régulation*, Technique financières et de développement, 2014/1, n°114. Disponible au lien suivant : <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2014-1-page-49.htm>.

Martin A. et **Taylor B.** (2014), *Tout ce qui brille n'est pas or: Dubai, le Congo et le commerce illicite des minéraux de conflit*, Partenariat Afrique Canada, mai 2014. Disponible au lien suivant : <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/2014-Mai-Tout-ce-qui-brille-nest-pas-or-Dubai-le-Congo-et-le-cMmerce-illicite-des-mineraux-de-conflit.pdf>.

Martin A. et **Helbig de Balzac H.** (2017), *The West African El Dorado: Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso*, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, Canada, janvier 2017. Disponible au lien suivant : <https://www.africaportal.org/publications/the-west-african-el-dorado-mapping-the-illicit-trade-of-gold-in-c%C3%B4te-divoire-mali-and-burkina-faso/>.

Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire (2013), *Programme de rationalisation de l'orpaillage*, octobre 2013. Disponible au lien suivant : http://mines.gouv.ci/wp-content/themes/NewsMag/doc/programme_rationalisation_or.pdf.

Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire (2014), Arrêté n° 139/PMICAB du 31 mars 2014 portant création du cadre institutionnel du projet de rationalisation de l'orpaillage et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement. Disponible au lien suivant : <http://mines.gouv.ci/wp-content/themes/NewsMag/doc/Arrete-PRON139.pdf>.

Ministère des Mines et de la Géologie (2020), *Communication en Conseil des Ministres : Bilan au 31 décembre 2020 du secteur minier (hors produits pétroliers et gaziers)*, 31 décembre 2020. Disponible au lien suivant : <http://mines.gouv.ci/wpcontent/uploads/2021/03/CCM%20BILAN%202020.pdf>.

OCDE (2016), *FAQ: S'approvisionner en or auprès de mineurs artisanaux et à petite-échelle*, OECD Publishing, 2016. Disponible au lien suivant : https://mneguidelines.oecd.org/FAQ_Sourcing-Gold-from-ASM-Miners-FR.pdf.

OCDE b (2016), *OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas*, Third Edition, OECD Publishing, 2016. Disponible au lien suivant : <https://www.oecd.org/daf/inv/mne/OECD-Due-Diligence-Guidance-Minerals-Edition3.pdf>.

OCDE (2018), *Gold at the Crossroads : Assessment of the supply chains of gold produced in Burkina Faso, Mali and Niger*, Responsible Business conduct, OECD Publishing, 2018, p.106.

Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (2014), *Rationalisation de l'orpaillage en Côte d'Ivoire : le Premier Ministre annonce la fermeté de l'État face à la prolifération d'une activité dangereuse*, 5 mars 2014. Disponible au lien suivant : https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=5&recordID=4318&p=9.

Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (2021), *Chantiers-écoles: une réponse concrète et durable au développement de la petite mine*, 19 décembre 2021. Disponible au lien suivant : https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=12955.

République de Côte d'Ivoire (2014), *Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier*, article 65 - 68. Disponible au lien suivant : <https://www.droit-afrique.com/uploads/RCI-Code-minier-2014.pdf>.

Sauerwein T. (2020), *Gold mining and development in Côte d'Ivoire : Trajectories, opportunities and oversights*, Land Use Policy, 91, 104323, February 2020. Disponible au lien suivant : <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.104323>.

Sehi N. (2021), *Des pêcheurs marchent à Bouaflé pour protester contre l'orpaillage clandestin sur le lac de Kossou*, Agence Ivoirienne de Presse, 7 juillet 2021. Disponible au lien suivant : <https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-des-pecheurs-marchent-a-bouafle-pour-protester-contre-lorpaillage-clandestin-sur-le-lac-de-kossou/>.

Sofala Partners & BetterChain. (2019), *The barriers to financial access for the responsible minerals trade in the Great Lakes Region*, Public-Private Alliance for Responsible Minerals Trade, avril 2019. Disponible au lien suivant : https://www.resolve.ngo/docs/ppa_-_barriers_and_opportunities_for_artisanal_access_to_finance_-_april_2019_-_final.pdf.

Tetra Tech (2018), *Property rights and artisanal diamond development II - PRADD II, final report 2013-2018*, p.32, décembre 2018. Disponible au lien suivant : https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00TNMD.pdf.

Toupane P. M. (2022), *La ruée vers l'or appauvrit les communautés minières au Sénégal*, Institut d'Etudes de Sécurité (ISS), 23 février 2022. Disponible au lien suivant : [La ruée vers l'or appauvrit les communautés minières au Sénégal - ISS Africa](https://www.iss-africa.org/fr/la-ruée-vers-l-or-appauvrit-les-communautés-minières-au-sénégal).

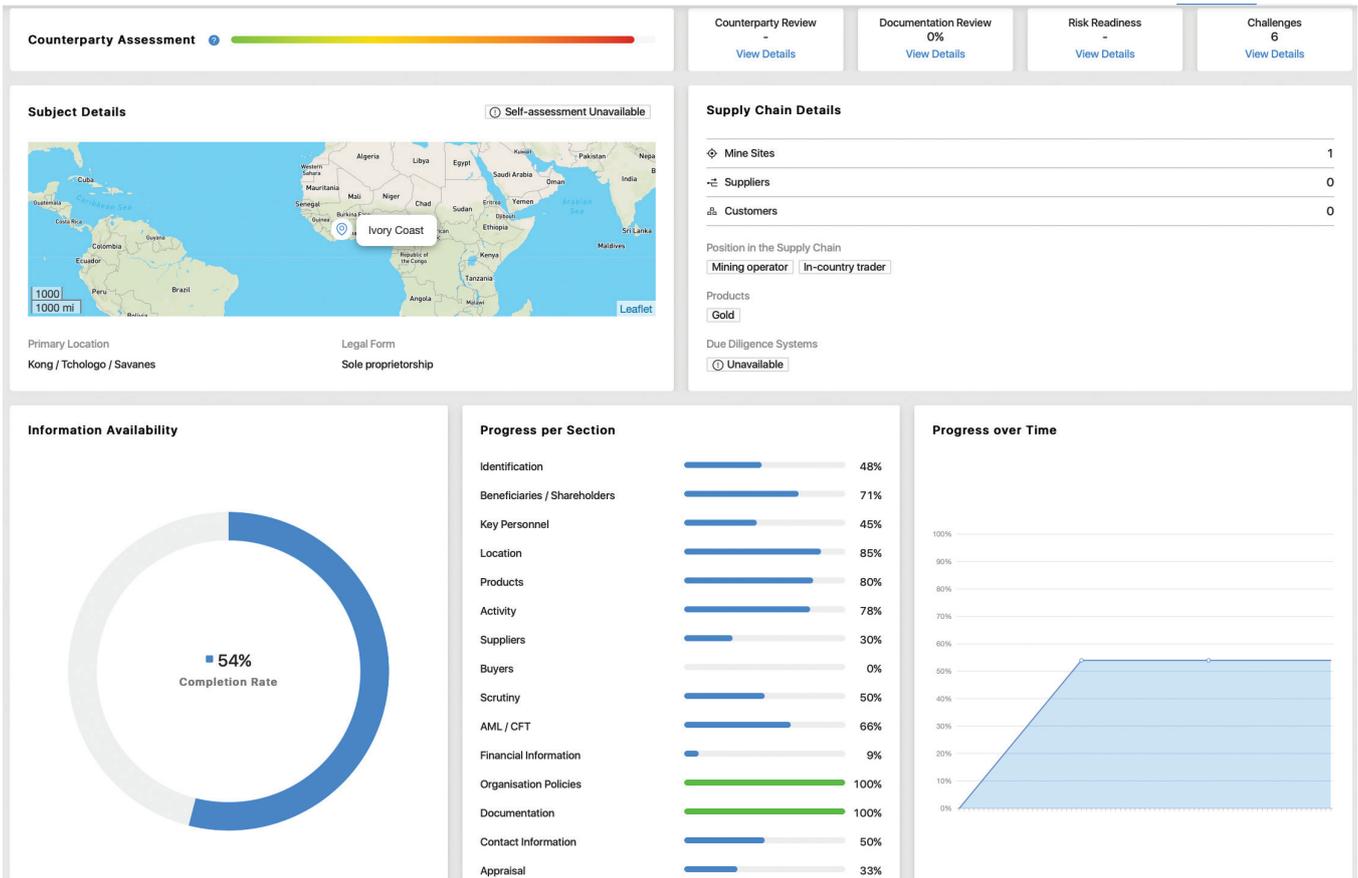
UNIDO (2018), *Curbing Illicit Mercury and Gold Flows in West Africa: Options for a Regional Approach*, novembre 2018. Disponible au lien suivant : <https://www.unido.org/sites/default/files/files/2018-11/UNIDO%20ECOWAS.pdf>.

UNODC (2013), *Transnational Organized Crime in West Africa : a threat assessment*, février 2013. Disponible au lien suivant : [UNODC | Transnational Organized Crime in West Africa: A Threat Assessment](https://www.unodc.org/fr/transnational-organized-crime-in-west-africa-a-threat-assessment).

Van Bockstael S. (2019), *Land grabbing "from below"? Illicit artisanal gold mining and access to land in post-conflict Côte d'Ivoire*, Land Use Policy, 81, 904-914, février 2019. Disponible au lien suivant : [Land grabbing "from below"? Illicit artisanal gold mining and access to land in post-conflict Côte d'Ivoire - ScienceDirect](https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0924646018307000).

10 Annexes

Annexe 1 : Résumé de l'évaluation d'un acteur de la chaîne d'approvisionnement.





Cette étude est rendue possible par le soutien généreux du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu de cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

ISBN 978-1-964458-17-5

